

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 31 OCTOBRE 2018**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**Le jeudi 31 octobre 2018**

Dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Eric ALGRAIN a donné pouvoir à M. Rémi FÉRAUD.  
Mme Véronique AMMAR  
M. Dante BASSINO  
M. Paul BEAUSSILLON  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Alexandra CORDEBARD  
Mme Hélène DUVERLY  
Mme Élise FAJGELES  
Mme Sybille FASSO  
M. Rémi FÉRAUD  
M. Bernard GAUDILLÈRE a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier LE RESTE  
Mme Déborah PAWLIK  
M. Sylvain RAIFAUD  
M. Emmanuel RYZ  
M. Laurent SCHOUTETEN  
M. Paul SIMONDON  
Mme Anne SOUYRIS a donné son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD  
M. Dominique TOURTE  
Mme Léa VASA  
Le quorum est atteint.

**Excusés :**

Mme Élise FAJGELES

Mme Léa VASA a donné son pouvoir à M. Emmanuel RYZ après son départ du conseil d'arrondissement.

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<b>Question de pré-conseil sur le devenir des 1 % de l'hôpital Lariboisière – Présentée par l'association Histoire &amp; Vies du 10<sup>e</sup> .....</b>	<b>4</b>
<b>Projet de délibération : MA 1018180 .....</b>	<b>5</b>
<b>Projet de délibération : MA 1018181 .....</b>	<b>6</b>
<b>Projet de délibération : MACOMILIL .....</b>	<b>6</b>
<b>Projet de délibération : MA1018182 .....</b>	<b>8</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DCPA 18.....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 155.....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 209.....</b>	<b>9</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 236.....</b>	<b>10</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 359.....</b>	<b>11</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DASC0 99 .....</b>	<b>12</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DJS 131 .....</b>	<b>13</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DJS 255 .....</b>	<b>14</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 246.....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 253.....</b>	<b>16</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 272.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 282.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 289.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 603.....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 146 .....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 147 .....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 149 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 157 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 162.....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 170.....</b>	<b>23</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 174.....</b>	<b>24</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 175.....</b>	<b>25</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DVD 124 .....</b>	<b>25</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 10 .....</b>	<b>26</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 81 .....</b>	<b>27</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 111 .....</b>	<b>27</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 144.....</b>	<b>27</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 149 .....</b>	<b>28</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 151 .....</b>	<b>28</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 76.....</b>	<b>28</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 273.....</b>	<b>29</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 159.....</b>	<b>29</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DLH 240.....</b>	<b>30</b>

<b>Projet de délibération : 2018 DLH 248.....</b>	<b>31</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DLH 252.....</b>	<b>32</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DLH 254.....</b>	<b>32</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DLH 263.....</b>	<b>33</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DASES 229 G .....</b>	<b>33</b>
<b>Vœux.....</b>	<b>35</b>

*La séance est ouverte à 18h45.*

### **Question de pré-conseil sur le devenir des 1 % de l'hôpital Lariboisière – Présentée par l'association Histoire & Vies du 10e**

« L'APHP entreprend des travaux considérables pour moderniser l'hôpital Lariboisière. La partie historique va être réhabilitée et les bâtiments péricentraux du XXe siècle vont être soit fortement rénovés, soit complètement détruits.

Or, comme vous le savez, depuis bientôt 70 ans ; des œuvres d'art sont installées dans les bâtiments publics au titre du 1 % artistique. Cette obligation de décoration des constructions publiques a donc été appliquée à l'hôpital Lariboisière, qui comporte plusieurs bâtiments construits depuis les années 1950.

C'est par exemple le cas d'une sculpture monumentale à la gloire de la maternité installée dans le bâtiment urgence maternité, faite par le sculpteur Louis Debré.

Certes, l'hôpital n'appartient pas à la Ville de Paris, mais à l'APHP. Cependant, comme la Ville est attachée à son patrimoine, est-elle au courant du devenir des 1 % artistique de Lariboisière ? Suit-elle ce dossier ?

Notre association souhaiterait savoir ce que vont devenir ces œuvres, si elles sont menacées dans leur situation d'origine et si elles vont rester dans notre arrondissement.

Par ailleurs, d'une façon générale, si l'Etat a créé les 1 % artistique pour soutenir la création artistique, il semble qu'il y ait peu de suivi dans la durée des œuvres installées : par exemple, les cubes réalisés au début des années 1990 pour l'école maternelle de la rue Legouvé, disposés dans la cour tombent littéralement en ruine.

Merci des opérations de sensibilisation que la Ville de Paris pourra effectuer auprès de l'APHP sur les 1 % artistiques, ainsi que des précisions que vous pourrez nous apporter sur le suivi et l'entretien de ces œuvres. »

**Mme CORDEBARD** remercie l'association pour cette question. Elle souligne que la partie historique des bâtiments sera préservée. Concernant les bâtiments situés rue Guy Patin, l'opération ne se déroulera pas avant 2025, ce qui laisse encore un peu de temps pour se préoccuper de la question. Pour l'instant, le sujet du devenir des œuvres reste à préciser. A noter que les œuvres seront déplacées quand cela sera nécessaire, ou seront maintenues. Concernant l'œuvre en décrépitude évoquée par l'intervenant, elle indique que la mairie du 10<sup>e</sup> va donc interroger les services de la Direction des affaires culturelles sur leur programmation éventuelle à ce sujet et attirer leur attention sur l'importance de ne pas laisser cette œuvre tomber en ruine.

**Mme PAWLIK** remercie l'intervenant du public et l'association pour l'action qu'elle mène pour la valorisation de l'histoire et du patrimoine dans l'arrondissement. Ce travail est remarquable et pas assez souvent souligné. Elle note cependant rester sur sa faim concernant les éléments de réponse donnés ce soir. Elle s'interroge sur le sort des œuvres mobiles qui pourraient être

installées dans un autre hôpital du 10<sup>e</sup> au moment des travaux. Elle demande ensuite si les discussions ont déjà été entamées sur le sujet et ce qu'il en sera.

Mme PAWLIK souligne qu'il est effectivement nécessaire de prendre des mesures afin que l'œuvre monumentale évoquée par l'intervenant puisse être préservée.

Enfin, elle souligne que l'on dénombre de plus en plus de communication pendant les séances du conseil d'arrondissement. Elle note que ce serait l'occasion de réaliser une communication sur le patrimoine artistique et culturel de l'arrondissement ainsi que sur sa préservation.

**M. LE RESTE** tient à saluer, au nom des élus communistes, le travail de qualité fourni par l'association Histoire & Vie du 10<sup>ème</sup> arrondissement. Il partage les questionnements de l'association sur l'avenir des œuvres d'art étant donné les travaux d'importance prévus au niveau des bâtiments. Les élus communistes sont attachés au patrimoine culturel, mais tout autant au patrimoine humain. Le projet de modernisation de l'hôpital Lariboisière n'est pas celui qui était prévu initialement. D'autres choix ont été faits, comme le non transfert de l'ensemble des activités, dont la prise en charge des personnes âgées.

**L'intervenant de l'association Histoire & Vie du 10<sup>e</sup>** remercie les élus pour leurs réponses et signale qu'il y avait dans le temps une structure au milieu de la cour de l'hôpital, qui a été démenagée dans un autre hôpital. Il trouve cela dommage. Il pense que les œuvres d'art payées par la communauté, au titre du 1 % devraient faire l'objet d'un recensement. Cela lui semble nécessaire dans la mesure où chaque administration en est responsable. Il trouve dommage que ce type d'inventaire n'existe pas.

**Mme CORDEBARD** donne la parole à Mme PAWLIK afin qu'elle revienne sur les modifications de l'organisation collective de son groupe.

**Mme PAWLIK** indique que se produit donc une modification du contour de son groupe, qui se nommera désormais PPCI (Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants) composé d'elle-même et de Laurent SCHOUTETEN.

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération : MA 1018180**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

*Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 18 juin 2018.

**Projet de délibération** : MA 1018181

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** note qu'apparemment, tout le monde n'a pas réussi à ouvrir le document numérique du P.-V. Elle propose de reporter l'approbation au conseil d'arrondissement suivant.

**Mme PAWLIK** remarque que ce type de bug informatique est déjà survenu. Elle note que si l'on approuve le P.-V. du mois de septembre lors du conseil d'arrondissement de fin novembre ou début décembre, il ne sera mis en ligne qu'en décembre. Elle s'interroge sur l'information transmise aux citoyens, qui leur sera transmise avec trois mois de retard. Elle note que la qualité des P.-V. s'est améliorée, à la fois sur le fond et sur la forme, mais elle se dit déçue de découvrir en séance que le P.-V. a subi des déboires informatiques.

**Mme CORDEBARD** remarque que si certains avaient signalé avant la séance que cette pièce jointe ne s'ouvrait pas bien, les services auraient pu réagir plus tôt. Or, cela n'a pas été le cas. Elle s'excuse une nouvelle fois auprès de cette assemblée pour ce souci informatique.

*L'approbation du P.-V. est reportée à la prochaine séance.*

**Objet** : Communication sur la programmation des opérations de travaux (IL/IIL) – BP2019

**Projet de délibération** : MACOMILIL

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que cette délibération est relative aux investissements d'intérêt local prévus dans l'arrondissement. Cette année encore, deux grandes priorités sont portées par la municipalité. D'abord, les investissements en direction des familles et de la jeunesse. Il est notamment question de 650 000 € pour les écoles, 415 000 € pour les crèches, 310 000 € pour les équipements sportifs et de jeunesse (embellissement des sanitaires dans les écoles, ravalement de la façade de l'école Belzunce, etc.). 170 000 € sont consacrés en investissement à l'amélioration de lignes dites secondaires, notamment les circulations piétonnes le long du Faubourg Saint-Martin, aux parcs et jardins, aux aires de jeux. Il faut noter le début des travaux du square Alban Satragne pour 2,5 M€..

Elle rappelle que des travaux sont en cours, notamment place Jan Karski, le carrefour des rues YvesToudic/ Dieu et Beaurepaire et à d'autres endroits de l'arrondissement où des élargissements de trottoirs sont réalisés conformément aux attentes des habitants, notamment via leur votes dans le cadre du Budget participatif.

**M. SCHOUTETEN** se dit interpellé par certains points. Il estime que le budget d'investissement est l'objet d'une certaine suffocation, qui trouve ici des illustrations concrètes. Par exemple, la réfection des sanitaires de Chabrol, sur laquelle la maire avait été interpellée deux ans plus tôt par son groupe. Il se dit satisfait que cela soit mis en place aujourd'hui. Par ailleurs, il regrette que le budget participatif soit dévoyé. Il s'étonne des

dépenses d'investissement et d'entretien d'équipements tels que les bibliothèques, écoles, centres d'animation, équipements de la petite enfance soient financés même en partie par ce budget participatif. Au total, 1,9 M € sont alloués aux équipements de proximité. Mais la réfection des sanitaires ou le remplacement des luminaires du centre d'animation – entre autres – sont financés par 192 400 € du budget participatif. Cela pose problème. Que cette opération soit nécessaire, certes, mais il regrette que le budget participatif pallie les carences du budget tel qu'il a été défini par la mairie d'arrondissement.

Il demande confirmation que l'enveloppe équipements de proximité est envisagée pour réaliser les travaux de toiture, d'isolation et de menuiserie au sein de l'école maternelle hôpital Saint-Louis.

**Mme CORDEBARD** lui confirme que c'est bien le cas.

**M. SCHOUTETEN** demande ce qu'il en est de l'école élémentaire, qui a besoin de travaux au niveau de la terrasse, des infiltrations, etc. Tous ces éléments font l'objet d'une remontée et d'un suivi de la part des parents d'élèves de l'école. Le dernier mail les informant que le sujet est traité par les services date du 6 juin dernier. Ces parents sont aujourd'hui en attente d'une réponse étayée de la part de l'adjoint.

**Mme CORDEBARD** note le questionnement sur l'utilisation du budget participatif. Quand la Maire de Paris propose aux Parisiens de proposer des projets les intéressant pour ensuite les mettre en œuvre, c'est pour leur permettre de réaffirmer leur attachement à la ville et à leur quartier. S'ils ont envie d'investir sur tel ou tel sujet ou équipement, c'est leur droit. Tel est le cadre qui a été fixé dès le départ pour le budget participatif.

Concernant l'école élémentaire hôpital Saint-Louis, elle a certes connu des difficultés il y a quelque temps, et ces désordres ont d'ailleurs été corrigés au fur et à mesure. Concernant les infiltrations, elle note que des recherches techniques sont en cours pour trouver leurs origines. Le personnel de l'école en est sans doute informé, il convient à présent effectivement d'en informer les parents.

**M. RAIFAUD**, même s'il ne souhaite pas le rouvrir entièrement, trouve le débat intéressant sur la nature de l'engagement pris vis-à-vis des Parisiens à travers le budget participatif. Il se dit satisfait que le budget participatif serve à financer des mesures importantes et utiles. Mais le débat sur les sanitaires dans les écoles doit-il par exemple faire partie des priorités de ce budget participatif qui constitue 5% du budget de la Mairie de Paris ?, il n'en est pas certain.

**M. SCHOUTETEN** tient à relever la malice du mode opératoire de M. RAIFAUD. Il prend l'exemple d'une municipalité qui choisirait de reporter sine die des travaux pourtant nécessaires en se disant que finalement les parents d'élèves ou les usagers soumettront ce sujet au budget participatif. Il y a selon lui une vraie malice dans cette démarche, qui consiste à repousser certains projets pour ensuite les faire voter par des groupes de parents d'élèves ou d'usagers.

**Mme CORDEBARD** note que c'est là son interprétation, qui contient un certain nombre de sous-entendus qu'elle ne partage pas.

**M. RAIFAUD** défend quoi qu'il en soit le principe du budget participatif car c'est une avancée démocratique majeure à ses yeux. Ce dispositif doit évidemment évoluer, selon lui. Il organise d'ailleurs chaque année une réunion de bilan sur le sujet. Il convient de progresser sur ce budget, mais il faut en conserver les fondamentaux.

**Objet** : Adoption de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2019

**Projet de délibération** : MA1018182

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que cette délibération intervient à la suite d'une discussion budgétaire avec la Ville. Il est question ici de trois catégories : gestion locale, animation locale et dotation d'investissement. Le Budget 2019 de la Mairie du 10<sup>e</sup> s'élève à 7 525 000 M €. En valeur absolue, l'état spécial est en baisse de 3,1 %, du fait de l'évolution du périmètre de la dotation de gestion locale impactée par la fermeture d'un certain nombre d'établissements pour travaux. L'estimation des fluides, par voie de conséquence, est donc en baisse. Cette dotation doit être sincère, avec un taux d'exécution qui soit proche de 100 %. La mairie du 10<sup>e</sup> a ainsi annoncé les dépenses, qui ont ensuite été réellement faites. Elle veille ainsi à ce que tout cela soit respecté. La mairie du 10<sup>e</sup> affiche ainsi un des meilleurs taux d'exécution à Paris, proche de 100 %.

La dotation d'animation locale est stable, se situant aux alentours de 300 000 € pour l'année. L'enveloppe de travaux affiche une hausse de 13 %, car il a fallu faire face à un certain nombre de besoins. La dotation d'investissement, qui concerne le bâtiment de la mairie, est en hausse, car il a notamment fallu répondre à des besoins de travaux plus importants en 2019.

**M. SCHOUTETEN** regrette que le budget de l'état spécial soit déséquilibré. La section d'investissement représente 207 000 € sur un budget total de 7 525 000 M €. Elle représente donc seulement 2,7 % du budget. Cela promet donc de nouveaux travaux d'urgence pour les années à venir, ce qui va donc entraîner des surcoûts. Ensuite, la dotation globale affiche une baisse de 3,11 % selon sa lecture propre. Sur le principe, cela renvoie forcément un mauvais signal. Le budget global de la Ville de Paris ne suit cependant pas la même tendance, ce qui signifie que l'Hôtel de Ville a envisagé d'autres politiques. Il demande donc si la mairie du 10<sup>e</sup> est en froid avec l'Hôtel de Ville. Il souhaite également connaître quels postes ont subi cette baisse de dotation.

**Mme CORDEBARD** souhaite afficher un budget sincère et donc demander des fonds sur des lignes pour ensuite les dépenser. Plusieurs établissements sont fermés pour travaux et ne nécessitent donc pas de fond de gestion locale. C'est la raison pour laquelle la partie dite DGL est en diminution, ce qui impacte le budget global et qui mène à cette baisse de 3,1 %. Elle rappelle que ce qui lui importe le plus est d'afficher un taux d'exécution le plus élevé possible, ce qui montre que l'appel à crédits a été fait en fonction des besoins réels de l'arrondissement.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017 (Communication sans vote)

**Projet de délibération : 2018 DCPA 18**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que ce sujet a été étudié également l'année précédente dans les mêmes termes.

**Mme PAWLIK** souligne que le 10<sup>e</sup> est ici concerné par un projet d'investissement important, la restauration de la façade de la mairie du 10<sup>e</sup>. Ces travaux étaient nécessaires, car cela devenait dangereux. Le bilan permet de mettre en lumière les déboires judiciaires de la Ville de Paris. L'un des candidats pour le marché de travaux de ce projet de restauration a assigné la Ville en justice et a gagné. La Ville s'était pourvue en cassation devant le Conseil d'État et a perdu. Cette procédure est visiblement menée en dépit du bon sens. Elle demande quelles raisons ont conduit une nouvelle fois à ce délai judiciaire.

**Mme CORDEBARD** propose de différer cette information, car elle nécessite des précisions dont elle ne dispose pas à ce jour.

**Objet** : Subvention (12 500 €) et avenant avec l'association Fetart (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2018 DAC 155**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que cette association a organisé la 8<sup>e</sup> édition des rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de leur confier l'organisation de l'édition suivante, en 2019, via cette subvention de 12 500 €. Cette somme semble raisonnable pour cette manifestation qui affiche une ampleur parisienne très importante.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (60 000 €) et avenant à la convention avec l'association Espace culturel et universitaire Juif d'Europe – ECUJE (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2018 DAC 209**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique qu'il est question ici du 2<sup>e</sup> versement d'une subvention annuelle de 60 000 €. Elle rappelle qu'une nouvelle équipe a repris la direction de l'association en début d'année 2018. Des tarifs préférentiels sont proposés aux habitants du 10<sup>e</sup>.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du cinéma, situé 170, boulevard Magenta (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2018 DAC 236**

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que depuis 2012, le cinéma Le Louxor s'est épanoui et a réussi son retour. Il accueille énormément de spectateurs, grâce à sa programmation riche et ambitieuse. Il accueille également les Parisiens du quartier, ce dont on peut se satisfaire, ainsi que de jeunes spectateurs. La future délégation s'inscrira dans la continuité de l'offre culturelle municipale qui favorise l'accès à un service culturel de qualité et ancré localement, ce qui correspond bien au Louxor. À l'issue de cette procédure, la Ville de Paris attribuera donc un délégataire de service public pour l'exploitation du cinéma.

**Mme PAWLIK** note que dans le cadre de ce principe de passation de cette nouvelle DSP, les élus disposent d'un bilan du service existant. Elle se dit attachée aux bilans et aux suivis. Ce bilan est l'occasion de revenir sur le rôle du Louxor dans le quartier. Il n'est pas seulement un cinéma, mais il est un cinéma dans un quartier populaire. Son implantation et son rôle social sont essentiels à ses yeux. Elle souligne que la précédente délégation s'était engagée à ancrer cette salle localement et à en faire un lieu convivial et fédérateur, auprès d'un public le plus large et varié possible. La société s'était donc engagée à veiller à l'organisation d'animations locales ouvertes sur le quartier. Or, on ne trouve pas d'éléments sur ce qui s'est fait à ce niveau-là dans le quartier. L'idée était que ce lieu acquière une dimension sociale extrêmement probante. Elle souhaite donc disposer de précisions sur ce sujet.

**Mme CORDEBARD** explique que la discussion sur la DSP sera l'occasion d'avoir un débat approfondi sur ces éléments. Elle assure que les discussions avec les futurs délégataires seront basées sur l'ensemble des éléments. Elle ajoute qu'un travail a été fait en profondeur avec les associations du quartier sur l'ouverture du lieu sur son quartier. Cette dimension est facile à percevoir quand on fréquente le cinéma en dehors des heures de soirée. On voit alors que des retraités du quartier se rendent au Louxor. Un travail a également été fait en direction des scolaires. Le Louxor a donc ouvert ses portes de manière très large, aux débats dans le quartier et aux associations ou diverses projections. Le cinéma accueille donc un public très nombreux sur des thématiques très larges. Elle estime donc que ce cinéma a réussi son intégration de manière inespérée tant les chiffres de fréquentation ont été très rapidement très importants. Les questions posées ce jour seront regardées de près lors des prochaines discussions.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (9 000 €) à l'association CRL 10 (10<sup>ème</sup>) pour l'accompagnement d'enfants vers le conservatoire

**Projet de délibération** : 2018 DAC 359

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que cette subvention reste relativement modeste et vise à accompagner l'association CRL qui a souhaité s'engager dans la réussite éducative des élèves du 10<sup>ème</sup> arrondissement, via le GIP pour la réussite éducative, copiloté par la Ville, la DDCS et l'Académie de Paris. Il s'agit ici de financer partiellement un poste d'accompagnement, qui sera complété par une 2<sup>nde</sup> subvention de la DDCT. Il est question ici d'accompagner un certain nombre d'enfants vers le conservatoire.

**Mme PAWLIK** se dit surprise par cette délibération. Il ne s'agit pas d'un accompagnement dans la durée mais il s'agit physiquement d'amener les enfants deux fois par semaine de chez eux jusqu'au conservatoire. Elle souhaite savoir de quoi il s'agit, car il est tout de même question d'argent public ici. Le montant total des dépenses est de 35 349 € au total. Il est par ailleurs question de 10 Parisiens accompagnés, ou huit, car cela n'est pas très clair. De plus, ces enfants concerneraient les conservatoires des 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Il lui semble donc que la somme de 35 000 € est excessive pour accompagner huit enfants deux fois par semaine de chez eux au conservatoire. Il serait sans doute moins onéreux pour la Ville de payer des taxis ou des Ubers à ces enfants.

Elle estime que cette délibération est l'exemple typique du fait que la Ville se sente à l'aise sur ces sujets-là. À aucun moment elle n'estime nécessaire de devoir justifier le dispositif. Elle affirme ne pas critiquer l'objectif, qui est louable ici.

**Mme CORDEBARD** rappelle que le dispositif de réussite éducative a pour objet d'accompagner l'ensemble des enfants pris en charge par le dispositif de réussite éducative vers les activités scolaires et extra-scolaires. La Ville s'est engagée depuis 2015 dans une réforme des conservatoires, qui vise à accroître le nombre de places disponibles et à diversifier les élèves de ces conservatoires. C'est dans ce cadre-là que la Ville a approuvé un partenariat avec les conservatoires et le GIP pour la réussite éducative, qui a un certain nombre de missions. Un enfant accompagné vers le conservatoire ne bénéficie pas seulement d'un simple accompagnement, mais d'une prise en charge globale pilotée par le référent, en l'occurrence ici le CRL qui joue le rôle de coordinateur. Ce dispositif permet un accès facilité aux conservatoires des jeunes parisiens âgés de 7 à 16 ans. Ils bénéficient par ailleurs d'un parcours individualisé. C'est ce qui permet aujourd'hui à Paris d'accompagner de manière efficace des enfants en risque de décrochage scolaire ou en pré décrochage scolaire ou dont les familles rencontrent d'importantes difficultés

Un enfant ne peut pas se rendre au conservatoire seul si sa famille n'est pas organisée pour le faire. Il faudra qu'un adulte l'accompagne physiquement afin de sécuriser ces périodes. Il s'agit donc ici de payer une partie des salaires de ces accompagnants. Ces dépenses sont à la fois raisonnables et proportionnées à l'objectif. Elles sont indispensables à la mise en place de l'ensemble de ces parcours éducatifs qui sont complexes et font intervenir beaucoup de partenaires différents.

**Mme PAWLIK** revient sur le texte de la délibération. Elle regrette les caricatures permanentes de la maire d'arrondissement. Dans le troisième paragraphe de la délibération, il est écrit : « déplacement de et vers le conservatoire deux fois par semaine sont susceptibles de constituer un frein ou un empêchement à la bonne réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi la direction des affaires culturelles de la Ville et le GIP souhaitent voir complété et conforté leur partenariat par l'expérimentation d'un accompagnement physique de quelques enfants qui ont besoin de ce soutien supplémentaire ». Il n'est donc pas question ici d'accompagnement social, mais bien d'accompagnement physique. L'accompagnement social fait partie d'autres dispositifs subventionnés par ailleurs. Ainsi, la somme de 35 000 € pour accompagner huit enfants deux fois par semaine au conservatoire semble vraiment excessive. Elle se demande s'il ne faudrait pas mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de ce dispositif-là. Elle propose de mettre en place des critères pour assurer ce suivi. Elle rappelle qu'elle vote toutes les subventions aux associations depuis quatre ans. Mais dans le cas présent, sans élément supplémentaire, sans informations supplémentaires sur le suivi, elle ne peut laisser la maire dire qu'il s'agit là d'une modique somme.

**Mme CORDEBARD** répond qu'elle n'a jamais affirmé cela. Elle ajoute que Mme PAWLIK confond deux sommes, la somme allouée au financement de ces accompagnements et la somme globale de financement d'un poste.

**Mme AMMAR** lit qu'il faut accompagner physiquement des enfants de 7 à 16 ans. Or, à 16 ans, on peut se déplacer seul pour aller au conservatoire.

**Mme PAWLIK** pense que la maire d'arrondissement a découvert la délibération en séance. Elle indique que la fiche jointe à la délibération propose une présentation de la demande de subvention. Il y est écrit : « Budget prévisionnel : création d'un poste d'adulte relais sur l'accompagnement physique des enfants par le conservatoire dans une structure dédiée ». La subvention sert donc uniquement à créer ce poste d'adulte relais pour l'accompagnement physique des enfants. Un tableau récapitule ensuite les sommes. Il n'est pas question ici du tout d'un financement d'une action éducative, mais sur le financement d'une action qui consiste à accompagner physiquement les enfants au conservatoire. La personne qui occupera ce poste, visiblement, ne fera rien d'autre. Elle rappelle qu'il s'agit d'argent public ici.

**Mme CORDEBARD** la remercie et constate leur désaccord et leur différence d'interprétation sur le sujet.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet :** *Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020*

**Projet de délibération : 2018 DASCO 99**

**Rapporteure :** Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que les modifications de périmètre sont ici proposées pour la rentrée 2019. Il est question d'un ajustement, puisque l'école maternelle Belzunce sera incluse dans un nouvel ensemble polyvalent. Ce périmètre sera donc renommé. Ces ajustements ne concernent aucun enfant dont la scolarité est en cours.

**M. SCHOUTETEN** demande qui a été associé à cette redéfinition évoquée dans la délibération. Il est indiqué qu'un processus de concertation a été mené par les maires

d'arrondissement avec les communautés éducatives des écoles. Il note ne pas en avoir entendu parler. Il aurait donc aimé savoir selon quelles modalités cette consultation a eu lieu et qui a été consulté plus spécifiquement. Il s'interroge par ailleurs sur la question démographique, structurante pour l'arrondissement. Il souhaite que soient indiquées à l'assemblée les tendances démographiques scolaires de l'arrondissement.

**Mme CORDEBARD** indique qu'aucune concertation n'a eu lieu au niveau du 10<sup>e</sup> arrondissement concernant les modifications de périmètre, car l'arrondissement n'était pas forcément concerné par des modifications structurantes. Elle précise par ailleurs qu'à ce jour, on observe dans l'arrondissement une baisse de la démographie scolaire des petits et plutôt une présence très importante dans les collèges.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

**Projet de délibération : 2018 DJS 131**

**Rapporteur** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que ce dispositif permet d'aider les jeunes à l'aide d'un chèque vacance de 100 €, sous réserve de présentation d'un projet. Pour l'année 2018, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, la commission d'attribution a accordé 4 300 € de chèques vacances. D'autres chèques pourraient encore être distribués d'ici la fin de l'année.

**M. SCHOUTETEN** remarque, à travers l'étude du bilan 2017 de ce dispositif, que la parité n'est pas partout respectée parmi les bénéficiaires de ce dispositif. Le 10<sup>e</sup> arrondissement respecte quasiment la parité, mais il se dit choqué par le fait que certains arrondissements sont très loin de la respecter. Certains attribuent quasiment 95 % des chèques vacances à un sexe, d'autres 80 % à un autre sexe. Cette parité pourrait constituer quelque chose de pertinent.

Par ailleurs, il se dit interpellé par le fait que pour 6 % des bénéficiaires, la destination était l'Amérique, l'Asie ou l'Océanie. On peut se poser la question de la pertinence de ces chèques quand on sait que ces billets coûtent au minimum 600 €. Et cela alors que l'on peut passer d'excellentes vacances dans des destinations beaucoup plus proches. Il suggère donc d'intégrer cet élément dans le règlement pour la mise en œuvre du dispositif l'année prochaine.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Signature du Contrat jeunesse du 10<sup>e</sup> arrondissement  
**Projet de délibération** : 2018 DJS 255  
**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** souligne qu'il s'agit du 3<sup>e</sup> contrat jeunesse de l'arrondissement, qui a été précédé d'une concertation avec les jeunes et les acteurs de la jeunesse à l'occasion de deux réunions plénières en mairie. Ce contrat s'adresse à tous les jeunes de l'arrondissement et l'implication de chacune des parties garantit son succès. Il a plusieurs objectifs :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (futur point d'information jeunesse, multiplication des initiatives en matière d'acquisitions ou de valorisation des compétences des jeunes, etc.) ;
- Agir sur le bien-être et la santé des jeunes ;
- Encourager la citoyenneté, la solidarité et le vivre ensemble en favorisant l'implication des jeunes dans des actions collectives de solidarité (mise en place d'un pass culture, etc.).

**Mme AMMAR** s'interroge sur les stages de 3<sup>e</sup> et leur fonctionnement.

**Mme CORDEBARD** explique qu'il ne s'agit pas de placer tous les élèves de 3<sup>e</sup> dans des bureaux, mais d'aider ceux qui n'ont pas de contacts à trouver un stage, si nécessaire dans des bureaux. Le but premier reste de faire accéder ces jeunes à un large panel de possibilités ou de métiers et de les faire sortir du cadre familial.

**Mme PAWLIK** trouve ces données sur la jeunesse de l'arrondissement intéressantes. Elle souligne que la jeunesse du 10<sup>e</sup> est particulièrement vive et pleine d'énergie et il semble pertinent et essentiel de lui apporter des services de qualité.

Elle remarque qu'il est mis en avant dans le contrat le fait d'avoir donné la parole aux jeunes. Mais seuls semblent avoir été associés ici au débat les délégués de classe des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. Or, le contrat jeunesse s'adresse à tous types de jeunes et les besoins d'un jeune de 14 ans ne sont pas identiques à ceux d'un jeune de 17 ou 18 ans.

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> contrat jeunesse, et elle regrette que les élus ne disposent pas vraiment du bilan du contrat précédent. Comme d'habitude, on demande aux élus de voter des documents cadres sans qu'un suivi soit fait sur les actions qui ont été mises en œuvre.

Enfin, sur le fond, les collégiens du panel consultés ont exprimé des souhaits, repris dans le document. Parmi eux, les élèves ont manifesté leur désir d'espaces extérieurs dédiés aux jeunes. Il convient donc de s'interroger sur ce sujet. Par ailleurs, certaines actions évoquées dans le contrat la laisse songeuse, comme celle qui propose d' « ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation ». Il aurait été intéressant de poser ici au moins quelques indicateurs de suivi de ces actions, car cela semble difficile à évaluer.

**Mme CORDEBARD** indique que deux modes de consultation des jeunes ont été mis en place, l'un via une réunion, l'autre via un questionnaire. Cette consultation n'a donc pas été limitée.

Concernant les éléments de suivi, elle note que l'on peut envisager de se réunir une fois par an sur la mise en œuvre du contrat jeunesse, mais pas forcément en conseil d'arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Marchés découverts alimentaires : principe de renouvellement de la délégation de service public

**Projet de délibération : 2018 DAE 246**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** rappelle que tous les six ans, il s'agit de renouveler cette DSP pour les marchés découverts alimentaires, qui sont au nombre de 71 dans Paris. Le 10<sup>e</sup> en compte un, le marché Alibert, qui se tient le dimanche matin, géré par la société Cordonnier Frères.

Le délégataire doit assurer l'installation du marché, la gestion des commerçants (abonnés et volants), l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes, la collecte et le traitement des déchets. La DSP arrive à échéance le 31 octobre 2019. Il est donc proposé ici de reconduire le mode de gestion délégué et d'exposer les caractéristiques de la future délégation.

Les principes structurants de cette nouvelle DSP sont les suivants :

- Continuer le service assuré ;
- Renforcer l'animation et l'activité des marchés ;
- Renforcer les missions des délégataires en matière de participation au processus de collecte des déchets et du nettoyage ;
- Poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement durable, social et solidaire ;
- Procéder à une réduction du nombre des secteurs délégués pour favoriser les économies d'échelle (de trois, ils passeraient à deux).

**Mme AMMAR** se dit peinée par l'idée de la livraison internet à partir d'un marché. Elle trouve que c'est une très mauvaise idée et que cela va à l'encontre de l'esprit du marché lui-même. Par ailleurs, elle remarque que l'on passe de trois à deux acteurs et s'interroge sur ce point.

**M. SCHOUTETEN** remarque deux nouveautés : le nouveau format des secteurs délégués et l'extension dans le temps de la période de délégation qui passerait de quatre à six ans. La délégation actuellement en vigueur elle aussi exigeait des investissements en termes de participation à la nouvelle législation relative à la collecte des déchets, de développement durable, de nouveaux services la clientèle, de marché bio, etc. Finalement, l'animation, la collecte de déchets et les actions en faveur du développement durable, objectifs revendiqués de la nouvelle délégation, correspondent peu ou prou à ceux de la précédente. Il n'y a donc pas de nouveauté ici.

Mais il a décelé la nouveauté dans ce dossier, qui est la suivante : exigence pour les délégataires de s'équiper de nouveaux véhicules qui carburent au gaz naturel de ville. Cela lui semble aller dans le bon sens.

Il y aurait donc deux délégataires au lieu de trois et il serait question d'une durée de délégation 50 % plus longue (six ans au lieu de quatre). Cela signifie que le marché serait 125 % plus gros pour que chaque délégataire puisse acheter. Où sont donc les investissements supplémentaires, justifiant des lots de taille plus que doublée ?

**M. BASSINO** regrette au nom des élus communistes que ne soit pas étudiée la possibilité du retour en régie. Dans ces conditions, le groupe communiste s'abstiendra de voter sur cette délibération.

**Mme VASA** indique que son groupe s'abstiendra également : Afin que le groupe écologiste parisien puisse déposer un amendement visant à extraire l'un de ces marchés alimentaires du lot pour y expérimenter une gestion coopérative.

**Mme DUVERLY** souligne que les objectifs, lorsqu'ils sont positifs, doivent être poursuivis. C'est pour cette raison que les améliorations en termes de bio ou de développement durable sont toujours d'actualité au niveau des objectifs. Elle note que le nombre de délégataires passe de 3 à 2, comme cela a eu lieu dans le domaine des marchés couverts. Il s'agit d'un mouvement un peu général pour leur permettre de rentabiliser davantage leurs investissements.

Concernant le faible nombre de marchés découverts dans le 10<sup>e</sup>, il s'explique par le fait qu'une partie des marchés découverts sont des marchés se tenant sous le métro et qui sont limitrophes de deux arrondissements. Et c'est l'arrondissement extérieur qui gère les équipements communs placés sous le métro. Cela n'empêche pas les habitants du 10<sup>e</sup> d'aller y faire leurs courses, évidemment.

Elle indique ne pas partager le regret de Mme AMMAR concernant les offres et livraisons via internet. Passer des commandes via internet correspond à la vie économique d'aujourd'hui et permettrait de contrebalancer un peu les livraisons faites par les supermarchés.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Arc de l'innovation : projets immobiliers du « Fabriquer Paris » Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la RIVP

**Projet de délibération : 2018 DAE 253**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** explique qu'à la source de ce programme se trouve un constat de la mise à distance entre les lieux de consommation et les lieux de production. On note ainsi une baisse de production sur certains territoires si la collectivité ne prend pas des mesures visant à réintroduire des activités de fabrication dans ces zones.

Ce programme favorise le « Fabriquer à Paris ». Il a été lancé en juin 2018 sous forme d'un appel à projets s'adressant aux professionnels de l'immobilier et qui visait à sélectionner des projets situés dans l'arc de l'innovation. La clôture de cet appel à projets a eu lieu le 19 juillet 2018. Cinq réponses reçues et conformes ont été reçues ; parmi elles, l'une concerne

le 10<sup>e</sup> arrondissement : le projet de la cité artisanale de la Villa du lavoir, dont la livraison est prévue pour le début de l'année 2019. À noter que ce projet est conduit par la RIVP. Cette deuxième étape de travaux prévoit la création de 13 ateliers sur 950 m<sup>2</sup> utiles et qui vont accueillir des entreprises dédiées aux métiers d'art, de la mode et du design.

Pour construire ces ateliers, la RIVP a besoin d'être aidée par la Ville qui se propose de lui verser une subvention de 400 000 € et de garantir à 50 % l'emprunt bancaire.

**Mme PAWLIK** souhaite savoir comment seront articulés ces 13 ateliers et le projet Château-Landon.

**Mme DUVERLY** explique que la différence réside dans la nature des artisans sélectionnés. D'un côté, on aura de jeunes talents, alors que la Villa va sélectionner de son côté des artisans confirmés. L'aspect mode sera assez minoritaire dans la Villa, au profit du design et des activités d'artisanat d'art, par exemple.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisienne (70 037 €) – Signature des conventions afférentes aux indemnités

**Projet de délibération : 2018 DAE 272**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** rappelle qu'au mois de septembre a été voté le principe d'indemnisation du kiosquier de la Place Bonsergent. Il est à présent question de l'indemnisation des deux kiosques situés Place de la République, situés côté 10<sup>e</sup>.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (1 500 €) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10<sup>e</sup> pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2018 DAE 282**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** indique que cette délibération concerne une subvention aux frais d'animation de l'année 2018 pour cette association.

**Mme PAWLIK** rappelle que Mme DUVERLY devait revenir vers les élus sur le sujet de la distribution de fleurs et de chocolats. Or, aucun élément n'a été donné aux élus sur le sujet. Par ailleurs, elle souligne le fait que subventionner l'achat de fleurs à distribuer par des commerçants pour renforcer leur attractivité, par de l'argent public, pose question.

**M. RAIFAUD** estime qu'il faut soutenir cette association de commerçants dans la mesure où l'on a ici un exemple de bonne utilisation des jardins végétalisés.

**Mme AMMAR** remarque que les commerçants souffrent dans ce quartier de l'état délabré des trottoirs. Cela rend la circulation difficile et ils ont été empêchés dans leur activité économique. Tant que ce sujet n'est pas réglé, végétaliser l'espace n'arrangera pas les choses, selon elle.

**Mme CORDEBARD** note que l'on est venu à bout des travaux qui devaient intervenir dans ce quartier. L'ensemble des parcelles a été re-bitumé pour permettre une meilleure circulation. Tous les trous ont été bouchés, la configuration est optimale, et, normalement, aucun travail n'est prévu par les concessionnaires dans les mois à venir.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions  
**Projet de délibération : 2018 DAE 289**  
**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** note qu'il s'agit ici de l'aboutissement d'une opération issue du budget participatif 2015. Deux habitants avaient alors proposé l'installation d'une buvette dans le jardin Villemin pour permettre aux parents d'offrir un goûter à leurs enfants s'ils ne l'avaient pas prévu. Pour différentes raisons, l'attribution n'a pu se faire que cette année au mois de juin. Elle se réjouit donc de l'aboutissement de ce dossier.

**M. RAIFAUD** trouve ce sujet intéressant. Il souhaite que la majeure partie de l'espace public reste un espace de gratuité. Cela vaut pour les terrasses de café et les parcs et jardins. Il regrette la façon dont ce sujet arrive autour de la table. Son groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Subvention (4 000 €) et avenant à convention avec l'association Mémoire des résistants juifs de la MOI  
**Projet de délibération : 2018 DAC 603**  
**Rapporteure** : Mme Sybille FASSO

**Mme FASSO** indique que cette délibération concerne une association qui veut créer un musée virtuel dédié aux combattants de la MOI ainsi qu'aux activités après la guerre et à la Commission Centrale de l'Enfance (CCE). Elle souligne qu'aucun espace en France n'est dédié spécifiquement au rôle de l'immigration juive d'Europe centrale dans la Résistance française. C'est dans cette perspective que l'association a travaillé à la mise en place d'un espace virtuel visant à transmettre l'histoire et la mémoire de ces immigrés pendant la Seconde Guerre Mondiale. L'association travaille à partir de fonds privés, d'archives nationales, etc. Ces documents sont ensuite numérisés et indexés.

Pour soutenir la poursuite de la mise en place de ce projet, il est proposé d'accorder en 2018 une subvention d'équipements complémentaires de 4 000 € à l'association.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 266 200 € à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

**Projet de délibération : 2018 DDCT 146**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que cette délibération fixe le co-financement par la Ville de Paris des postes d'adultes relais. Le dispositif adulte relais, mis en place en 2000, est un contrat d'insertion financé à près de 80 % par l'État. Les adultes relais assurent dans les quartiers politique de la Ville des missions sociales, culturelles, etc. visant à faciliter l'accès des habitants aux services publics et collectifs, à soutenir la parentalité à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils participent aussi à la politique de prévention et d'insertion engagée par la Ville.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, quatre associations sont concernées : le centre social AIRES 10, l'association Robert Desnos, le CRL 10 et l'association Français Langue d'Accueil. Chacune de ces structures se voit ici proposé le co-financement d'un poste d'adulte relais pour une période d'un an, c'est-à-dire la somme de 4 500 €. Concernant le CRL10, il s'agit d'un nouveau poste d'adulte relais en lien avec le projet de délibération présenté plus tôt et qui prévoit que le CRL 10 organise l'accompagnement physique d'enfants suivis dans le cadre du dispositif de la réussite éducative pour des cours de musique au conservatoire. Il précise ici que c'est bien l'État qui finance les postes adultes relais à 80 %. Et sur ce projet, la Ville de Paris ne fait qu'apporter le complément nécessaire.

Il souligne que c'est précisément parce que les postes d'adultes relais ne relèvent pas de la Ville que le détail de la fiche de poste n'a aucun besoin d'être mentionné dans les différentes délibérations.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (179 685 €) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 Projets dans les quartiers populaires parisiens – Troisième enveloppe 2018

**Projet de délibération : 2018 DDCT 147**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que cette délibération propose de doter la troisième enveloppe Politique de la Ville. Plusieurs projets concernent des secteurs et actions du 10<sup>e</sup> arrondissement ici :

- L'association le Paris des Faubourg pour son action Égalité et mixité en direction des femmes ; une subvention de 3 000 € est proposée.
- L'association Afrique Conseil et son action Le Temps des habitants, qui vise à rompre l'isolement et à accompagner les familles et femmes en situation précaire dans le secteur du Château d'Eau ; une subvention de 2 500 € est proposée ;
- Le centre social AIRES 10 pour son action « Bien être et estime de soi » qui se déroule sur trois jours et qui vise à aller à la rencontre d'un nouveau public notamment les personnes en situation de vulnérabilité. La subvention est ici de 3 000 €.

- L'association France Terre d'Asile propose aussi une action d'accès aux soins pour les précaires, mais ce projet n'a malheureusement pas été soutenu. Il semble cependant intéressant, c'est pourquoi il est proposé de le soutenir à hauteur de 2 000 €.

**Mme AMMAR** ne comprend pas à quoi correspond la « marche exploratoire » en direction des femmes.

**Mme TOURTE** explique que les marches exploratoires consistent à réunir les femmes dans un quartier, à se promener avec elles dans l'espace public pour voir où se posent des problèmes pour les femmes dans cet espace. Un premier bilan de ce qui a été fait sera prochainement réalisé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions d'investissement (294 969 €) à 22 associations situées en quartiers populaires

**Projet de délibération : 2018 DDCT 149**

**Rapporteuse** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique qu'il s'agit de voter la dernière délibération de l'année visant à subventionner des associations pour la rénovation de leurs locaux.

Deux associations du 10<sup>e</sup> sont concernées ici :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF), centre d'information qui accueille majoritairement des femmes victimes de violences venant de l'ensemble du territoire parisien. Le local doit être rafraîchi et il est prévu une subvention de la Ville de 13 000 € pour changer les revêtements de sols et acheter du nouveau mobilier, etc. Ces travaux permettront de mieux accueillir les femmes en situation difficile dans un cadre plus agréable ;
- La Régie de quartier a sollicité le soutien de la Ville pour pouvoir disposer du matériel informatique nécessaire au développement des activités autour du numérique, notamment avec les espaces libre-service et les ateliers d'initiations. La régie souhaite pour cela pouvoir disposer de tablettes numériques, de nouveaux ordinateurs fixes, de portables et de quatre écrans LCD. Pour l'installation de ces nouveaux outils, une subvention de 7 000 € est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (50 000 €) à huit associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

**Projet de délibération : 2018 DDCT 157**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** note que cette délibération vise à soutenir des projets dans des quartiers populaires et en direction de la jeunesse. En effet, dans certains quartiers, le pourcentage de jeunes sans emploi et sans formation est plus élevé que sur l'ensemble du territoire parisien. Il s'agit donc de proposer un accompagnement renforcé.

L'association Afrique Conseil pour son projet « Allez les filles », située au cœur du quartier Château d'Eau, est concernée par cette délibération. Elle développe notamment une action en direction d'un groupe de jeunes filles en situation de précarité. L'objectif est de poursuivre l'accompagnement scolaire et de développer des activités socio-éducatives. Ce quartier est marqué par une forte présence masculine dans l'espace public et par la présence du travail dissimulé. Il est donc important de développer ici des modules spécifiques en direction des jeunes filles en risque de décrochage. Pour ce projet, une subvention de 9 400 € est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Information et consultation du conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins  
**Projet de délibération : 2018 DEVE 162**  
**Rapporteur** : Sylvain Raifaud

**M. RAIFAUD** souligne l'importance de cette délibération relative au règlement des parcs et jardins parisiens, dans la mesure où la dernière réglementation datait de 2010. Ce projet de règlement fait une distinction entre les parcs et jardins situés dans Paris et les bois, car les problématiques d'usage y sont très différentes.

Depuis 2010, des évolutions règlementaires ont eu lieu, notamment l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux. On a aussi constaté des évolutions importantes au niveau des usages (ouvertures matinales et nocturnes pendant l'été, par exemple). Se pose aujourd'hui la question de la place des animaux, celle des pratiques sportives, celle de la biodiversité.

Ce projet de règlement vise à organiser et à réglementer l'utilisation des espaces et usages, ainsi que le travail des agents de la Ville chargés de faire respecter ce règlement. Une concertation a été réalisée, des échanges avec les maires d'arrondissement ont été réalisés, ainsi qu'avec les agents des directions de la Ville concernées. Des commissions mixtes paritaires se sont tenues.

Sur le sujet, le groupe écologiste va s'abstenir. Tout le monde a été associé aux différentes discussions sur ce règlement, mais il considère qu'il y a encore des améliorations à apporter à ce règlement, qui font l'objet du vœu qu'il va à présent présenter.

Concernant la délibération, **M. SCHOUTETEN** se dit interpellé par trois points. Tout d'abord, il s'interroge sur la traduction de la charte écoresponsable évoquée dans la délibération. Apparemment, il faudrait faire signer cette charte par chaque organisateur d'événements dans les parcs et jardins, ce qui ne lui semble pas écoresponsable. Ensuite, l'article 8 porte sur les animaux de compagnie qui doivent être tenus en laisse, ce qui exclut les chats, évoqués dans l'article 11, mais seulement sous la forme des chats errants. Donc, si un chat n'est pas tenu en laisse, il sera considéré comme errant dès lors qu'il posera une patte dans un jardin public. Et quid des rongeurs ? Enfin, il évoque les activités nécessitant la délivrance d'une autorisation par la Maire de Paris après consultation des mairies d'arrondissement. Par exemple, si un

citoyen se marie ou se pacse, il doit donc déposer une demande spécifique pour se faire prendre en photo dans un jardin public. Il faudrait donc que le règlement soit revu pour que ce type de demande soit pas traité plus simplement et non pas à la tête du client

*La délibération est adoptée à la majorité.*

## **Vœu déposé par le groupe écologiste du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'adoption des nouvelles réglementations des parcs et jardins par les mairies d'arrondissement**

**M. RAIFAUD** donne lecture du vœu.

Concernant le vœu, **M. SCHOUTETEN** souligne qu'il faut insister sur les moyens pour assurer la sécurité des parcs et jardins, élément essentiel pour que tout un chacun puisse jouir de ces lieux. Concernant les pratiques pouvant entraîner des nuisances, il est cocasse de constater que le vœu est soumis au même conseil. Il note par ailleurs que ce vœu propose de restreindre l'accès des parcs et jardins aux propriétaires d'animaux, aux enfants, aux sportifs. Il n'est donc pas en accord avec ce vœu.

Il évoque un problème de coordination et de communication au sein de la majorité sur ce sujet global du règlement des parcs et jardins. Des précisions et éclaircissements semblent nécessaires. Son groupe s'abstiendra donc de voter le vœu.

**M. SIMONDON** estime positif que les discussions sur ce sujet se poursuivent jusqu'à la tenue du prochain Conseil de Paris. Il remercie le groupe écologiste pour son vœu, car il pense également que des adaptations locales sont parfois nécessaires, ce que la délibération prévoit et mentionne. Ce vœu permet d'ancrer cela plus nettement, ce qu'il comprend et partage.

Dans un arrondissement avec peu d'espaces verts et beaucoup d'habitants, le sujet de la cohabitation à l'intérieur de ces espaces verts est peut-être plus sensible qu'ailleurs. Il lui semble ainsi indispensable d'empêcher les parties de football sur les pelouses car cela est incompatible avec la tranquillité du lieu.

Il remercie M. RAIFAUD d'avoir pris en compte les remarques de son groupe au sein des commissions paritaires.

**Mme CORDEBARD** indique aux élus qu'une version amendée du vœu a été distribuée aux élus sur table, car il a fait l'objet d'une discussion à l'intérieur de la majorité.

**M. RAIFAUD** note que la question du silence dans les jardins sera donc mise de côté. Cette notion reste dans les considérants du vœu, cependant. La signature électronique de la charte devra être mise en place pour assurer l'éco-responsabilité de la démarche. Par ailleurs, il estime important de réunir une commission, à laquelle tout le monde sera invité, pour discuter de la façon dont on organise les usages dans les différents jardins. Il faut pouvoir adapter les choses à la situation de chaque jardin. Il ne s'agit pas d'interdire des choses, mais de les adapter selon le cas.

**M. SCHOUTETEN** remarque que le vœu ne précise pas de quelles activités et de quel jardin il est question concernant la restriction souhaitée. Le vœu n'indique que la restriction des activités, validée par le maire d'arrondissement. Cela n'est à ses yeux pas assez précis.

**M. RAIFAUD** souhaite que la commission mixte paritaire soit le cadre où l'on pourra poser les questions d'usage et en discuter plus précisément.

**Mme PAWLIK** note que les arguments de M. RAIFAUD sont recevables (déconcentration du pouvoir, etc.). Mais M. RAIFAUD est au pouvoir et fait partie de la majorité, avec des adjoints dans l'exécutif d'Anne HIDALGO. Il est donc question d'un vœu présenté par le groupe écologiste, voté par le PS et demandant à ce que les choses soient faites différemment à l'Hôtel de Ville. Elle se demande s'il est vraiment utile de déposer dix vœux comme ce soir, de la part de la majorité, pour exprimer des besoins et attentes auprès de sa propre majorité. Elle note que les élus auraient pu réfléchir en amont sur ces sujets et souligne le caractère presque risible de la situation : un groupe majoritaire demande à sa majorité des modifications. Il y a manifestement quelque chose qui ne fonctionne pas ici.

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

**M. RAIFAUD** note que son groupe s'inscrit dans le débat, qui s'organise.

**Mme CORDEBARD** souligne qu'un certain nombre de points mis en avant dans le vœu correspondent à des questions particulièrement sensibles pour le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE RESTE** remarque que selon les propos de Mme PAWLIK, les députés En marche ne devraient donc pas proposer d'amendements aux lois présentées à l'Assemblée quand elles proviennent de leur camp.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**Objet** : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé – Convention tripartite d'occupation d'un terrain propriété de Paris Habitat avec l'association Jardin Louis Blanc

**Projet de délibération : DEVE 170**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** se dit heureux de rapporter cette délibération qui montre que le budget participatif peut mener à des projets utiles pour les quartiers, comme celui de ce jardin partagé en projet depuis 2015. Il a été proposé par un collectif d'habitants du quartier. Il s'agit d'en créer un sur une parcelle appartenant à Paris Habitat. La démarche a été engagée en 2016. L'association les Jardins d'Alice a été maître d'ouvrage sur le projet et a fourni un gros travail de mobilisation sur ce sujet afin d'identifier l'équipe bénévole du jardin et de mener l'ensemble des études nécessaires à ces travaux. L'approche privilégiée ici par l'équipe de bénévoles est celle de la permaculture pour entretenir une vie de quartier et un lien social. Ils ont fait le choix d'une gestion collective avec une méthode de gouvernance assez originale de l'association.

Il s'agit ici de signer une convention tripartite puisque le terrain continuera à appartenir à Paris Habitat. L'association va signer une convention et prendre des engagements. Et donc la Ville est partie prenante de cette convention. Il invite les élus et le public le 7 décembre prochain dans ce jardin pour fêter la fin de ce chantier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés (sans vote)

**Projet de délibération : 2018 DEVE 174**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** rappelle que l'appel à projets a déjà été lancé. Celles et ceux qui souhaitent y participer peuvent le faire, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport.

**M. SCHOUTETEN** demande comment M. RAIFAUD justifie, en cas de faible fréquentation des jardins partagés, de nouveaux jardins partagés en lieu et place de ce qui pourraient être des espaces verts ou jardins publics. Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'on voudrait élargir le nombre de paris-culteurs, il pourrait être intéressant de diversifier les destinataires de ces communications et de travailler sur l'éco-responsabilité de ladite communication.

**M. RAIFAUD** indique que l'agence d'écologie urbaine suit de très près l'ensemble des jardins partagés parisiens. Un point peut leur être demandé sur le détail de chacun des jardins partagés du 10<sup>e</sup> arrondissement. Un certain nombre de demandes sont en train d'être instruites. Concernant l'arbitrage de la Ville, le jardin partagé est installé sur une parcelle exploitée par les jardiniers de la Ville, qui sera prise en charge par des jardiniers bénévoles. L'arbitrage est donc plutôt favorable.

**M. SCHOUTETEN** évoque la sous-occupation du jardin partagé rue du Chalet.

**M. RAIFAUD** se dit à la disposition des élus et des habitants pour discuter de ce sujet. Il affirme connaître l'équipe de ce jardin et assure qu'elle est très impliquée.

**M. SCHOUTETEN** propose un élargissement du public cible qui sera destinataire de cette communication.

**M. RAIFAUD** précise qu'il existe dans la charte des obligations à respecter pour l'ouverture d'un jardin. Le Jardin du Chalet est dans un jardin public ouvert, à la différence d'autres jardins ailleurs dans Paris. Concernant l'élargissement des destinataires, il assure que les services font tout ce qu'ils peuvent. Si certains ont des idées pour améliorer cette diffusion, il les invite à faire leurs propositions, il les entendra évidemment. Si certains ont de bonnes idées pour toucher les habitants et faire en sorte qu'ils s'impliquent dans ce type de dispositif, qu'ils se manifestent afin d'améliorer la communication sur ces sujets.

**Mme CORDEBARD** témoigne du travail remarquable de communication de Sylvain RAIFAUD sur ce sujet dans le 10<sup>e</sup>.

**Objet** : Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la biodiversité » 2019 (sans vote)

**Projet de délibération : 2018 DEVE 175**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** indique que cette communication correspond à quelque chose qui a déjà été présenté l'année précédente.

**Mme CORDEBARD** note que le conseil a en effet déjà débattu plusieurs fois sur le sujet des changements climatiques et sur la nécessité d'action de la Ville dans le domaine de la biodiversité.

**Mme PAWLIK** se dit en accord avec la maire d'arrondissement sur le sujet de la biodiversité. Elle a d'ailleurs soutenu les actions menées par la Ville sur le sujet.

En revanche, quelques actions viennent en contradiction de la notion de priorité donnée à la biodiversité. Elle souligne que la crédibilité en la matière de la maire d'arrondissement est un peu entachée avec le projet du Grand Palais provisoire sur le Champs de Mars, qui va priver les Parisiens de l'un des plus grands et beaux espaces verts de Paris. Elle demande quelles sont les mesures de compensation prévues en la matière.

Par ailleurs, elle s'interroge sur le bilan des mesures mises en place sur le sujet de la biodiversité. On peut s'interroger sur leur efficacité quand on constate qu'entre 2003 et 2016, trois moineaux sur quatre ont disparu à Paris. Les seuls animaux maintenus dans Paris, ce sont les rats.

Enfin, son groupe PPCI a demandé une communication sur le type d'éclairage des parcs et jardins parisiens. Elle demande quand cette communication sera disponible.

**Mme CORDEBARD** s'inscrit en faux sur le sujet des espèces protégées à Paris qui aujourd'hui peuvent de nouveau trouver leur place dans la Ville. Elle estime que la parole de Mme PAWLIK est caricaturale et souligne qu'énormément d'insectes ont pu perdurer dans les espaces verts parisiens tout comme d'autres espèces. C'est le sens de l'engagement pris par la Ville pour les laisser en place. Il ne s'agit pas que des nuisibles, mais de beaucoup d'autres espèces.

**M. RAIFAUD** note qu'une journée mondiale de la biodiversité aura lieu le 22 mai prochain.

**Objet** : Modification des modalités de stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

**Projet de délibération : 2018 DVD 124**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** explique que la Ville propose plusieurs types d'aides aux professionnels qui souhaitent stationner leur véhicule à Paris : carte PRO pour les commerçants dite « PRO sédentaire », la carte PRO Soins à domicile pour les professions médicales et la carte PRO Mobile pour les artisans et professionnels avec interventions à domicile. Cette carte coûte

240 € par an et le stationnement est de 50 centimes par heure pour les utilitaires (gratuit s'ils sont électriques). La liste des professions pouvant la réclamer a été étendue récemment aux avocats et aux entreprises à vocation de service d'intérêt général (concessionnaires, fluides, transports, etc.). Cette réorganisation du stationnement parisien a permis d'avancer en atteignant un taux de vacance des places de plus de 10 % ce qui permet de chercher moins longtemps une place, de dégager l'espace public. Cette politique contribue à mieux partager ce bien si précieux qu'est l'espace public.

**M. SCHOUTETEN** remarque qu'une décote supplémentaire pourrait être appliquée envers les véhicules les plus vertueux écologiquement parlant. Il note que l'approvisionnement de première nécessité manque à la liste présentée dans la délibération. De plus, il demande comment est fait le distinguo entre la Poste qui livre les courriers dans le cadre du service universel et la Poste qui livre des colis qui sont pour leur part soumis à une activité en concurrence avec d'autres acteurs. En définitive, il s'agit ici de réduire le coût du stationnement mais aussi de donner un avantage concurrentiel à certains acteurs du marché pourtant soumis à la concurrence. Celui des messageries est tout à fait symptomatique. Cette disposition ne lui semble donc pas légitime.

**M. SIMONDON** note qu'il ne faut pas confondre les stationnements des professionnels réalisant des interventions de courte durée et les livraisons. Il faut ensuite faire la distinction entre les catégories. Tout est codifié et il lui semble que cette délibération a intégré toutes les activités.

**M. SCHOUTETEN** souhaite que soit vérifié quelles entreprises peuvent s'inscrire sous le code NAF 5310 Z. Il indique que seule la Poste, dans le cadre de sa délégation de service universel de courrier, peut y prétendre. La Poste pourra, quelles que soient ses activités, tirer donc bénéfice de cela. Alors que cela est de facto refusé à tous ses concurrents (DHL, UPS, etc.).

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Subvention (78 750 €) à 12 associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre familles et école

**Projet de délibération : 2018 DFPE 10**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que depuis 2016, la Ville de Paris, dans le cadre de la stratégie parisienne Faire le Paris des enfants et des familles, affiche plusieurs priorités. Il s'agit de permettre à tous les enfants de grandir et de s'épanouir à Paris, d'accompagner les parents dans les démarches, etc. Dans ce cadre, des actions sont menées pour aider les familles à mieux comprendre les démarches, à rencontrer plus facilement les équipes éducatives, à participer à l'élaboration du projet éducatif, à partager des moments conviviaux.

Cette année, trois actions supplémentaires sont mises en place, s'adressant plus particulièrement aux parents femme au foyer. Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2018 une subvention d'un montant global de 78 750 € à 12 associations dont trois ont leur siège dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- L'Association Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT), subvention de 5 000 €

- L'association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), subvention de 13 500 € ;
- Ligue de l'enseignement, subvention de 5 300 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (2 354 126 M €), avenants et convention à l'association La Croix rouge française 14<sup>ème</sup> pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

**Projet de délibération : 2018 DFPE 81**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** explique que cette association gère sur Paris huit établissements. Dans le 10<sup>e</sup>, elle gère une crèche collective de 58 places située rue Lucien Sampaix. Pour l'année 2018, il est proposé de fixer une subvention globale de 8 350 126 M € à l'association de la Croix Rouge, dont une subvention de 280 789 € à destination de la crèche en question.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (147 773 €) et avenant n°1 avec l'association Les Kyklos (10<sup>e</sup>) pour son établissement multi-accueil Les Kyklos Saint-Louis (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2018 DFPE 111**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que cette association a prévu d'accompagner des parents atteints d'un cancer en proposant un lieu d'accueil pour leurs enfants au sein de l'établissement de soins. Ce projet s'inscrit dans les mesures du plan cancer visant à améliorer la qualité de vie des parents qui se soignent en les aidant à trouver des solutions de garde pour leur enfant. Ce multi-accueil a ouvert en 2017 et accueille 20 enfants, de deux mois et demi à quatre ans au sein de la crèche. Les enfants accueillis sont des enfants de patients et des enfants du quartier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (3 039 114 M €), conventions et avenants n°1 et 2 à l'association La Maison Kangourou 10<sup>e</sup> pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance

**Projet de délibération : 2018 DFPE 144**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** note que cette association gère à Paris 14 crèches collectives. Dans le 10<sup>e</sup>, la Maison Kangourou gère 4 multi-accueils. Cette délibération propose de fixer une subvention globale pour l'année 2018 de 3 039 114 € pour l'ensemble des établissements. Pour le 10<sup>e</sup>, il est proposé une subvention de 270 467 € pour la crèche située au 32, rue des Petites écuries, de 187 598 € pour la crèche située au 30, rue de Saint-Quentin, de 197 712 € pour la crèche du 143 quai de Valmy et de 80 269 € à la crèche qui a ouvert en septembre rue du Faubourg du Temple.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (1 625 860 M €) et avenants n°2 avec l'association ENVOLUDIA (94160 Saint-Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

**Projet de délibération : 2018 DFPE 149**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que cette association est issue de la fusion de deux associations travaillant avec des adultes et des enfants. Elle gère à Paris cinq établissements, dont un dans le 10<sup>e</sup>, la halte-garderie située au 11-20 rue du Chalet avec une capacité d'accueil de 22 enfants. Il est proposé d'attribuer une subvention de 313 367 € à cette association

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (1 242 762 M €), avenants et convention à l'association Pour l'accueil de tous les enfants (APATE) 11<sup>e</sup> pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance

**Projet de délibération : 2018 DFPE 151**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** explique que cette association a pour objectif de lutter contre l'exclusion des enfants porteurs de handicap ou de maladie en assurant leur intégration. A Paris, cette association gère six établissements de la petite enfance. Pour l'année 2018, il est proposé de fixer une subvention de 1 242 762 €, dont une subvention de 143 930 € pour la crèche située dans le 10<sup>e</sup>.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (40 000 €) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaie complémentaires

**Projet de délibération : 2018 DAE 76**

**Rapporteure** : Léa VASA

**Mme VASA** explique que cette délibération propose d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association qui porte le développement de la monnaie La Pêche, qui existe déjà à Montreuil. Il est aussi question d'un soutien de 5 000 € à chacune des quatre Accorderies de Paris. Il s'agit enfin de soutenir la SCIC qui développe une monnaie virtuelle inter-entreprises, via une subvention de 10 000 €. Soit un total de 40 000 € afin de compléter le financement précédemment accordé en 2018 qui avait vu son montant global réduit d'autant par rapport aux années précédentes.

**Mme AMMAR** remarque que l'on demande beaucoup d'euros ici pour développer en réalité d'autres types de monnaies.

**Mme VASA** explique que cette somme permet de couvrir le temps de développement de la structure elle-même (temps, ressources humaines, etc.)

**Mme CORDEBARD** ajoute qu'il s'agit de développer des moyens d'échanges, de compétences, etc.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Budget participatif - Subventions (115 000 €), conventions et adhésions (13 650 €) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire  
**Projet de délibération : 2018 DAE 273**  
**Rapporteure** : Léa VASA

**Mme VASA** indique que cette délibération propose d'attribuer des subventions à une douzaine de projets dans le secteur de l'économie solidaire. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, est concernée l'association CoopCycle qui préfigure une future société coopérative qui fournira des services et de l'aide au développement de projets de livraisons à vélo. La subvention s'élève à 20 000 €.

**M. LE RESTE** salue le soutien du 10<sup>e</sup> à cette association qui porte un projet très intéressant de livraison à vélo, dans une démarche proposant un service de qualité et dans le respect des conditions de travail des salariés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption de la 2<sup>e</sup> feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et bilan 2018 du plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1<sup>e</sup> feuille de route  
**Projet de délibération : 2018 DEVE 159**  
**Rapporteure** : Léa VASA

**Mme CORDEBARD** souligne l'importance de cette délibération qui donne à la fois les axes et qui cadre l'action de la Ville en matière d'économie circulaire. Ce travail continuera à prospérer, notamment sur la base de cette deuxième feuille de route.

**Mme VASA** Cette feuille de route comprend 15 actions visant à renforcer l'exemplarité de l'administration, à mobiliser les secteurs de l'événementiel et de la culture, à améliorer la synergie territoriale, à sensibiliser et à former les partenaires et les Parisiens sur ces sujets.

**Mme CORDEBARD** la remercie pour son implication sur l'ensemble de ces sujets.

**Mme PAWLIK** se dit heureuse de disposer déjà d'un premier bilan. La première feuille de route comportait 15 actions, dont cinq sont encore en cours et dix sont en cours de finalisation. Elles sont donc loin d'être achevées. Il est dommage de ne pas observer une concrétisation rapide et immédiate sur ces sujets-là.

Il est difficile de savoir combien de mesures sont en cours de finalisation ou finalisées. Elle a déjà souligné la difficulté que cela posera ensuite pour le suivi. De plus, les seuls chiffres annoncés sont assez dérisoires. Le projet de la rue Zéro déchet a été soutenu par son groupe, mais apparemment, on ne compte que trois familles mobilisées sur ce projet, ce qui reste très faible. Les actions ont été multipliées dans cette feuille de route, mais aucun objectif précis n'a été fixé.

S'agissant de la deuxième feuille de route, elle affiche une juxtaposition de mesures, mais sans réelle vision globale. De plus, elle remarque la grande absence ici du secteur privé dans cette feuille de route. De plus, les actions restent assez floues, comme la première action qui consiste à viser la sobriété numérique. D'autres actions, qui apparaissent de prime abord très ambitieuses, sont en fait décevantes. C'est le cas de l'action 6, par exemple. Enfin, elle reste sur sa faim sur le sujet des déchets, alors qu'il faut mener une politique ambitieuse en la matière. Elle demande à connaître le bilan du tri renforcé qui a été mis en place depuis 2012. Il serait intéressant de savoir où en est sur ce sujet et si cette orientation sera étendue à d'autres arrondissements.

Malgré ces remarques, son groupe votera en faveur de cette feuille de route, car il est très important de tous se mobiliser sur ces sujets. Elle préfère défendre une politique de petits pas sur le sujet que pas de politique du tout.

**Mme CORDEBARD** ne partage pas la conclusion de Madame PAWLIK. Il ne s'agit pas d'une politique de petits pas. Tous les acteurs de la Ville sont convoqués sur ce sujet de l'économie circulaire. La Ville se définit dans ses actions, en cherchant à afficher une certaine exemplarité. Mais la Ville est aussi une prescriptrice et elle a un impact qui va au-delà de sa propre action. Il reste difficile de mesurer chaque action. Il s'agit à la fois d'objectifs chiffrés et d'objectifs de modélisation et d'entraînement de l'ensemble de la société. C'est cette articulation-là qui mène à un engagement global et ambitieux.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

<p><b>Objet</b> : Location de l'immeuble 27, rue Saint-Quentin à a RIVP – Bail emphytéotique <b>Projet de délibération : 2018 DLH 240</b> <b>Rapporteur</b> : M. Dante BASSANO</p>
--

**M. BASSINO** rappelle qu'il est question ici d'un immeuble qui avait été squatté précédemment. Les services de la Ville se sont mobilisés, ont organisé des nettoyages et trouvé une solution dans le cadre légal. Cet immeuble a donc été préempté par la Ville pour y créer du logement social. Il est proposé de confier la création de cette dizaine de logements sociaux à la RIVP.

**Mme AMMAR** demande s'il y avait d'autres acheteurs que la Ville lorsque l'immeuble a été mis en vente. Elle remarque que cet immeuble aurait pu avoir des usages intéressants, car il est proche de la Gare du Nord. Elle rappelle enfin que le 10<sup>e</sup> arrondissement doit continuer à héberger en son sein des représentants des classes intermédiaires, ce qui n'est pas toujours possible quand les logements sont systématiquement réservés aux classes en difficulté. Tous ceux qui ne font pas partie de ces classes en difficulté ne sont au final pas logés. Elle regrette que ce problème se pose encore et toujours. Elle s'opposera donc à cette délibération.

**M. SCHOUTETEN** note que les efforts engagés par la Ville et la mairie du 10<sup>e</sup> pour rénover ce bâtiment justifient la préemption et l'affectation de logements sociaux dans cet immeuble. Son groupe votera donc en faveur de cette délibération. Il souligne cependant la capitalisation des loyers. Celle-ci est d'autant plus ridicule dans le cas de cet immeuble qu'il est ici question de

60 000 €. Capitaliser 60 000 € aujourd'hui ou ne pas capitaliser 1 000 € par an pendant 65 ans ne change pas grand-chose à ses yeux.

**M. BASSINO** indique qu'il y avait un acheteur, en effet. Comme habituellement, la Ville a préempté après que l'acheteur s'est déclaré, pour tenter de faire baisser le prix. Il ajoute que le logement social ne fait pas monter les prix.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Réalisation 188-190 rue du faubourg Saint-Denis – 15, rue Demarquay d'un programme de rénovation durable de 22 logements et de création de 12 logements sociaux (6 PLAI et 6 PLUS) par I3F

**Projet de délibération : 2018 DLH 248**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** indique qu'il est question ici d'une parcelle achetée par I3F. Il est proposé de rénover une partie du bâtiment, qui représente 29 logements sociaux et de créer un bâtiment supplémentaire, qui représenterait 12 logements sociaux de plus dans l'arrondissement, dont 6 PLAI et 6 PLUS.

**Mme CORDEBARD** ajoute que cette opération aura un effet positif sur la configuration de la rue, notamment pour ce qui concerne la gestion des dépôts et encombrants.

**M. SCHOUTETEN** note que sur le volet de la rénovation de l'existant, son groupe n'a aucune objection. Sur le volet de la construction se pose une question : des habitants vivent déjà dans des logements de cette résidence. La création de nouveaux bâtiments va donc modifier leur environnement : vis-à-vis, fréquentation des parties communes, etc. Son groupe ne s'oppose pas au principe de la création des 12 logements supplémentaires, mais il lui semble nécessaire d'engager la concertation avec les habitants des logements déjà existants pour que la création de ces logements puisse être envisagée sereinement. Une telle concertation a-t-elle été envisagée ?

**M. BASSINO** répond qu'il est évident qu'il faut discuter avec les habitants. Sur la question des vis-à-vis, les règlements de distance seront conformes à ce qui est prévu par la loi. Comme lors de chaque opération de ce type, il est suggéré fortement au bailleur d'échanger avec les habitants pour les informer et recueillir leurs remarques ou observations.

**M. SCHOUTETEN** note que, donc, la concertation n'a pas été faite.

**M. BASSINO** note qu'elle se fera, car cela a été fortement recommandé au bailleur.

**M. RAIFAUD** estime au nom de son groupe que l'opération consiste donc à créer des bâtiments dans un espace vert. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, on compte 31 000 habitants au km<sup>2</sup>, et ce malgré la présence de deux gares et de trois hôpitaux (20 000 habitants au m<sup>2</sup> à Bombay, 10 000 à New York). L'arrondissement reste en déficit de logements sociaux malgré les efforts faits sous la mandature. Il faut utiliser le bâti existant et les logements et locaux

d'activité vides. C'est la raison pour laquelle son groupe s'opposera à la création de ce bâtiment dans un secteur déjà extrêmement dense.

**M. BASSINO** évoque l'évolution à la baisse de la densité à Paris. Il ajoute que lorsque des immeubles sont rachetés de la sorte, des appartements sont regroupés et le taux d'occupation baisse donc considérablement par rapport à ce qui était observé avant l'opération.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Réalisation d'un programme de construction de 31 logements au 168 rue du Faubourg Saint-Martin par ISF Habitat La Sablière  
**Projet de délibération : 2018 DLH 252**  
**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** rappelle qu'il est possible sur cette parcelle qui recevait une station essence de construire un immeuble avec des logements de petites typologies (F1 et F2), qui manquent justement dans l'arrondissement. L'accord du bailleur sur l'opération a été reçu.

**Mme TOURTE** comprend qu'il faut des espaces verts, mais elle ne comprend pas la position de M. RAIFAUD. Les élus travaillent sur ce projet depuis la précédente mandature. Elle se dit particulièrement ravie qu'une crèche y soit construite, car on manque de places dans le 10<sup>ème</sup> pour accueillir la petite enfance. Elle félicite La Sablière qui a beaucoup œuvré pour ce projet.

**M. SCHOUTETEN** demande ce qu'il est prévu en termes de dépollution sur ce terrain.

**Mme TOURTE** indique qu'une partie du terrain a été dépolluée. La crèche sera cependant installée sur la partie du terrain qui n'était pas polluée.

**M. BASSINO** confirme que la crèche sera le plus éloigné possible du terrain concerné.

*La délibération est adoptée à la majorité.*

**Objet** : Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – Modification du règlement municipal  
**Projet de délibération : 2018 DLH 254**  
**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** explique que cette demande de changement d'usage pourra dorénavant être formulée de façon numérique. Il est proposé d'adopter cette nouvelle possibilité ainsi que les modifications afférentes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux

**Projet de délibération : 2018 DLH 263**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** indique que la SOREQA est l'outil dont la Ville s'est dotée pour lutter contre l'habitat dégradé. Parmi les adresses concernées, une se situe dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, 15, rue d'Enghien (petits logements situés dans les derniers étages de cet immeuble). Il est ensuite question d'autres adresses dans d'autres arrondissements.

**Mme CORDEBARD** salue l'action de la SOREQA qui lutte contre le logement indigne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
CONCERNANT LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

**Objet** : Subvention (398 000 €) et convention tripartite avec les associations France Terre d'asile et Emmaüs solidarité pour le dispositif Le Kiosque

**Projet de délibération : 2018 DASES 229 G**

**Rapporteuse** : Sybille FASSO

**Mme FASSO** indique que cette subvention de 398 000 € va financer cette structure d'accès au droit qui s'appelle Le Kiosque. Paris s'était engagée à accueillir des migrants fuyant des situations de conflits et de violence. Emmaüs et FTA se sont associés et ont créé en 2008, avec l'appui financier et logistique de la Ville, une structure d'accès au droit appelée Le Kiosque, installée dans des locaux de 100 m<sup>2</sup> situés au 218, rue du Faubourg Saint-Martin. Depuis dix ans, donc, la structure assure cet accompagnement administratif, juridique, social. EN outre, Le Kiosque joue un rôle d'observatoire des publics à travers la réalisation de diagnostics et d'études. Dans ce cadre Emmaüs Solidarité assure le volet social de l'accompagnement, tandis que France Terre d'asile assurent les autres. Parmi les publics reçus, 63 % sont originaires d'Afghanistan. Les autres viennent essentiellement des pays d'Afrique.

Ce projet de délibération vise à poursuivre le soutien de la Ville à ce dispositif d'accès au droit. Il est ainsi proposé d'octroyer une subvention de 284 000 € au titre de l'année 2018 à Emmaüs Solidarité et la somme de 114 000 € à FTDA. Cela correspond à la reconduction des subventions accordées en 2017.

**VŒUX**

**Vœu déposé par les élus Sylvain Raifaud, Anne Sourys, Léa Vasa, Emmanuel Ryz du groupe écologiste du 10e arrondissement relatif à la mise en œuvre du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express , son montage et son tracé impactant le quartier de la Chapelle**

Considérant le décret paru le samedi 13 octobre au journal officiel informant que le projet CDG Express sera désormais confié au ministre de la Transition écologique François de Rugy ;

Considérant l'ouverture prochaine les 8 et 17 novembre de l'enquête publique relative au CDG Express ;

Considérant l'avis de l'Autorité environnementale soulignant la nécessité d'« une stratégie pour assurer l'information des riverains » ;

Considérant le même avis qui dénonce « le caractère non stabilisé et incomplet de montage financier » ;

Considérant que l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) a mis en évidence les incertitudes économiques considérables du dossier : alors que la future exploitation de la ligne sera détenue à parts égales par Aéroports de Paris, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et consignations, le rapport précise que « SNCF Réseau sera, dans le cadre de l'exercice de ces missions, exposé à un certain nombre de risques que l'Autorité n'est pas en mesure d'évaluer faute d'éléments d'informations » ;

Considérant que l'estimation de financement compris à ce jour entre 2 et 2,5 milliards d'euros ne cesse de croître par rapport au chiffre de 2016 (1,7 milliard d'euros) qui avait déjà subi une impressionnante augmentation depuis le chiffre (670 millions d'euros) d'après l'article du *Canard enchaîné* du 5 septembre 2018 (*Le Charles de Gaulle menacé de déraillement*) ;

Considérant les recours en annulation déposés contre le CDG Express par plusieurs associations et la commune de Mitry-Mory auprès du Conseil d'Etat qui doivent être examinés prochainement ; (paragraphe obsolète, car recours annulé)

Considérant les demandes de la SNCF à la Ville de Paris de mise à disposition d'emprises chantiers avant même la réponse du Conseil d'Etat ;

Considérant la non information sur les phasages et les conditions de déroulement des chantiers sur le quartier La Chapelle ;

Considérant les incidences du projet CDG Express sur les projets urbains de Chapelle Charbon, Hébert, Campus Condorcet et Arena 2 ;

Considérant l'incidence de ces travaux sur la vie quotidienne des riverains et l'absence de connaissance de la localisation du futur atelier de maintenance des rames du CDG ;

Considérant la demande par l'association ASA PNE et les riverains d'une réunion publique restée sans réponse ;

Considérant que ces sujets préoccupent les habitants et usagers de ces quartiers et doivent être traités en amont du démarrage du chantier qui, s'il a lieu, serait lancé dans les premiers mois de 2019 ;

**Sur proposition des élus écologistes Sylvain Raifaud, Anne Sourys, Léa Vasa et Emmanuel Ryz, le conseil du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- **Que la Maire de Paris insiste auprès de SNCF Réseau, du ministère de la Transition écologique et du Conseil régional sur la nécessité d'une réunion publique dans les plus brefs délais conformément aux exigences de concertation de la Commission nationale du débat public ;**
- **Que cette réunion soit organisée et mise en place au plus près des espaces impactés ;**
- **Que cette réunion réponde aux diverses questions qui seront posées, et plus précisément sur :**
  - o **Son opportunité au titre de la transition écologique et du dérèglement climatique ;**
  - o **La localisation et l'impact des futures bases chantier ainsi que la durée de leur implantation ;**
  - o **Le démarrage du futur chantier, ses phasages ;**
  - o **Le montage financier du CDG Express, son coût et la part qui s'annonce devoir être supportée par les contribuables.**

Le vœu est présenté par **Mme. Léa VASA**.

**M. LE RESTE** indique que son groupe votera ce vœu, car les citoyens ne sont jamais assez informés sur ce type de projets. Il souligne que la décision du Conseil d'Etat est très politique, assurant que ce projet va contribuer au développement de l'attractivité économique de la région. Et cela alors que le trajet sera direct entre l'aéroport et Paris. Le Conseil d'Etat considère aussi que ce projet va contribuer à la réussite des JO de 2024, alors qu'il ne dessert aucun hôtel labellisé CIO.

L'acharnement des uns à pousser ce projet ne peut s'expliquer que par la privatisation de l'aéroport de Paris qui va offrir un lot de compensation.

M. LE RESTE estime que ce projet confine à un scandale d'Etat, financier et social. Le projet pourrait dépasser les 2,6 milliards d'euros. Et cela pour un train qui va transporter 17 000 voyageurs par jour alors que le RER B et le RER D en transportent près de 2 millions.

Des travaux vont être réalisés, de mise en accessibilité de certaines gares, etc. Tout cela pour privilégier le CDG Express. Gare de l'Est, trois voies seront neutralisées pour le CDG Express.

M. LE RESTE considère que si l'argent public est disponible, autant qu'il serve à améliorer le transport public qui en a bien besoin, au lieu de le consacrer à un équipement qui ne s'adressera qu'à une population restreinte et aisée.

**M. SCHOUTETEN** note que son groupe est toujours favorable aux demandes d'information des usagers. La présentation du vœu de Mme VASA est engagée et ne demande pas simplement une information supplémentaire des clients, usagers et riverains. Quid de l'objectif du groupe qui présente le vœu ce soir ?

**M. SCHOUTETEN** identifie par ailleurs certaines contradictions dans le vœu, dont celle-ci : « L'annonce par les riverains d'une réunion publique restée sans réponse ». Il demande s'il y a eu des réunions publiques de concertation ou d'information jusqu'à présent. Sans davantage de détails sur la réunion publique en question, cette assertion pourrait aussi bien faire référence à une discussion qui se serait tenue entre un élu écologiste et un interlocuteur tel que le ministre ou autre. Cela reste trop flou, selon lui.

Il souscrit donc à la demande d'information des citoyens, mais ne souscrit en rien à la façon de faire et de s'exprimer, ni à l'objectif ultime du groupe écologiste exprimé dans ce vœu.

**Mme PAWLIK** note que les assertions de M. LE RESTE sont graves ce soir. Il affirme notamment que le Conseil d'État a rendu une décision politique, voire politicienne. Elle souligne qu'elle considère pour sa part la Justice comme indépendante. Les décisions rendues par le Conseil d'État sont des décisions en droit.

Par ailleurs, M. LE RESTE sous-entend que le gouvernement aurait fait un certain nombre de cadeaux. Elle estime que cela s'approche de la diffamation. Ce pseudo complot politico judiciaire en la matière n'est pas crédible. Il est simplement question de projets qui sont mis en œuvre, auxquels par ailleurs on peut tout à fait s'opposer.

**M. LE RESTE** note que c'est là la démocratie. Il maintient ce qu'il a dit à propos du Conseil d'État, comme ses propos sur la future privatisation de Aéroport de Paris.

**Mme CORDEBARD** constate leur désaccord sur ce sujet.

**M. SIMONDON** partage certaines remarques faites sur le projet notamment les conséquences de ces travaux sur les riverains, sur le mode d'organisation de la consultation, etc. Il note qu'en ce moment a lieu une enquête publique sur le sujet, qui prévoit la tenue de réunions publiques : le mardi 6 novembre à Villepinte, le mardi 13 novembre dans le 18<sup>e</sup> près de la Porte de la Chapelle. Il n'est donc pas certain que cela renforce la crédibilité du Conseil de demander une réunion publique alors qu'il y en a une de prévue, même si ce n'est pas exactement dans le cadre souhaité.

Il suggère que la Ville surveille ce processus d'enquête publique en cours, encourage les citoyens à déposer des avis sur le site web de cette enquête publique. Par ailleurs, il sera possible de rencontrer le Commissaire enquêteur le jeudi 15 novembre à la mairie.

**Mme CORDEBARD** note qu'il faut en effet se saisir de ces débats. Elle estime que les questions posées sont à ce stade parfaitement légitimes.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**Vœu déposé par les élus Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, du groupe Communistes relatif au service de distribution du courrier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la distribution du courrier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement depuis le mois de septembre 2018 ;

Considérant que dans le cadre de ces expérimentations des tournées dites « mixtes » sont mises en place avec des distributions qui ont lieu l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que cette réorganisation entraîne une dégradation du service public postal ainsi qu'une inégalité de traitement des usagers du 10<sup>e</sup> arrondissement, usagers manifestant leur mécontentement ;

Considérant que les commerçants et les associations de ces quartiers pâtissent directement de cette réorganisation car, recevant leurs correspondances l'après-midi, leurs tâches administratives sont de fait retardées d'une demi-journée ;

Considérant que de la même manière les habitants et habitantes du 10<sup>e</sup> arrondissement subissent également les inconvénients de cette réorganisation, recevant leur courrier mais aussi les titres de presse auxquels ils sont abonnés l'après-midi au lieu du matin ;

Considérant que ces tournées mixtes sont décriées par les représentants du personnel de la Poste dans la mesure où elles vont à l'encontre de la polyvalence et de la spécificité du métier de facteur et ne leur permettent pas d'avoir une vision complète de leur travail, de la préparation de la tournée à son exécution ;

Considérant le mouvement de grève des salariés de la Poste du 9 au 12 janvier protestant contre cette nouvelle organisation du travail entraînant une dégradation sans précédent de la distribution du courrier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que ce sont les conditions de travail des personnels de la Poste qui font la qualité du service rendu et que donc dégrader leurs conditions de travail, c'est dégrader la qualité du service rendu aux usagers et usagères ;

Considérant que cette réorganisation fait craindre que la Poste se désengage peu à peu de la distribution du courrier au profit de ses activités bancaires ;

**Sur proposition des élus communistes Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La direction de la Poste réexamine la possibilité d'un retour à une distribution du courrier le matin dans l'intérêt conjoint des usagers et personnels de la Poste et ce afin de préserver la qualité du service public postal et de la distribution du courrier, mission première de la Poste.**

Le vœu est présenté par **M. Didier LE RESTE.**

**Mme PAWLIK** estime que le conseil peut traiter d'autres sujets que celui de la réorganisation de la Poste. Elle note qu'on ne comprend pas ce que demandent et reprochent les élus communistes avec ce vœu. Il est d'abord question de cette réorganisation de la distribution, et ensuite sont évoquées les conditions de travail qui sont dégradées. Elle demande en quoi est-ce que la réorganisation dégrade les conditions de travail. Enfin, les élus communistes craignent que la Poste ne se désengage de son activité de distribution du courrier au profit de ses activités bancaires. L'idée était donc simplement de dénoncer une Poste capitaliste.

M. LE RESTE souhaite toujours que rien ne change et que tout reste figé. Elle souligne que la Poste, justement pour maintenir la qualité du service, envisage des réorganisations.

Elle souhaite enfin savoir sur quel échantillon M. LE RESTE se base pour évoquer le mécontentement des habitants du 10<sup>e</sup>. Elle souligne que pour les personnes qui sont en dehors de chez eux en journée (actifs, étudiants, etc.), il n'y a aucune différence entre le fait de recevoir son courrier à 10 h ou à 17 h.

Elle demande donc aux élus communistes quelles sont leurs intentions à travers ce jeu et sur quel échantillon ils se basent pour parler de ce mécontentement des habitants du 10<sup>e</sup>.

**Mme CORDEBARD** informe l'assemblée que la majorité va voter ce vœu, car elle partage les préoccupations sur le désengagement de la Poste notamment dans ses liens de proximité. Elle juge cette expression utile et efficace.

**M. LE RESTE** note que Mme PAWLIK a rapidement adopté les éléments de langage des élus En Marche !. En tant qu'élus républicains, les élus communistes évoquent le service public, qui est un élément constitutif de la société et qui doit permettre l'égalité de traitement, la réduction des inégalités, etc. Même si les conditions de travail des agents sont importantes pour les élus. Il explique que cette réorganisation a un impact sur ces conditions de travail car cela sectionne les journées de travail. Son but ici est de défendre le service public.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

### **Vœu déposé par les élus Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, du groupe Communistes, relatif au développement de l'alimentation durable pour la restauration scolaire dans le 10e**

Considérant que dans le 10<sup>e</sup> les biodéchets issus de la restauration scolaire sont acheminés vers des usines de méthanisation qui les transforment en biogaz ou en engrais ;

Considérant que cette collecte initialement gérée par l'intermédiaire de la start-up Love your waste a été depuis mars 2018 reprise par la Ville de Paris ;

Considérant qu'à ce jour, seuls les groupes scolaires Parmentier, Récollets et Martel et l'école élémentaire Marseille dans le 10<sup>e</sup> mettent en place ce dispositif ;

Considérant que la généralisation du dispositif dans le 10<sup>e</sup> faciliterait la mise en place d'une logistique globale permettant de réduire le coût écologique et financier de la tournée et d'augmenter la quantité des produits réutilisés et transformés ;

Considérant que l'action 14 du plan parisien pour l'alimentation durable 2015-2020 prévoit de « valoriser les engagements de la restauration collective parisienne en termes d'alimentation durable en les faisant certifier par un organisme indépendant, cette certification pouvant apporter à la fois une garantie et une valorisation du travail réalisé et constituer un véritable levier de communication auprès des convives ».

Considérant que la Fondation pour la Nature et l'Homme a mis en place la démarche « Mon restau responsable » outil destiné à aider les restaurants collectifs qui souhaitent proposer une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement, et engager des actions pour réduire le gaspillage utiliser des produits sans pesticides et consommer des produits locaux ;

Considérant que 508 restaurants collectifs en France sont déjà engagés dans cette démarche ;

Considérant que la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> et ses partenaires sont d'ores et déjà mobilisés pour le développement de l'alimentation durable au sein de la restauration collective ;

**Sur proposition des élus communistes Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La généralisation de la collecte des biodéchets dans les écoles du 10<sup>e</sup> ;**
- **Que la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> s'engage dans la démarche « Mon restau responsable » afin de poursuivre et de développer les actions en faveur de l'alimentation durable.**

Le vœu est présenté par **Mme Dominique TOURTE**.

Même s'il n'a pas d'objection fondamentale à formuler sur ce vœu, **M. SCHOUTETEN** ne comprend pas bien à quoi sert ce vœu. Tous les débats qui se tiennent au niveau du conseil d'administration ou des commissions de la Caisse des écoles reflètent une unanimité autour de ces sujets. Les débats y sont ouverts et tous veulent aller dans le même sens. C'est dans un esprit très positif et constructif que l'on va dans la direction appelée par ce vœu au niveau de la Caisse des écoles. Il lui semble donc un peu cavalier de présenter ce vœu aujourd'hui. Il l'invite à assister aux conseils d'administration de la Caisse des écoles pour constater que c'est déjà bien un objectif partagé par tous.

**Mme VASA** salue le fait que les élus souhaitent mettre plus d'écologie dans la vie de l'arrondissement. Elle votera donc ce vœu. Elle précise que ces deux points-là sont abordés régulièrement au sein des conseils d'administration de la Caisse des écoles. Elle précise que la démarche « Mon restau responsable » est une démarche d'autoévaluation. Il ne faut donc pas écarter le travail de fond fait par les équipes. Ce travail là sera renforcé par l'arrivée d'un projet financé par ADEME et porté par Eco 2 Initiatives. Il s'agira de réaliser un audit global sur les caisses des écoles dans le but ensuite de diminuer leur impact carbone. Ce travail sera présenté en profondeur après la première phase d'audit qui va commencer sous peu.

**M. SIMONDON** ne trouve pas cavalier que le conseil propose à la Caisse des écoles de chercher l'année prochaine à souscrire à des démarches écoresponsables. Si la Caisse des écoles partage ces objectifs, il reste sans doute des améliorations à apporter.

Concernant la collecte des déchets, elle a été lancée sur quatre groupes scolaires. Elle doit de toute façon se généraliser. Elle existe pour les particuliers d'ores et déjà à Paris dans deux arrondissements et a vocation à être étendue à toute la Ville.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par les élus de la majorité, relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants**

Considérant que déjà 45 000 personnes ont signé le Manifeste pour un accueil digne des migrants lancé par différents journaux dont Mediapart, l'Humanité, Politis, ainsi que de nombreuses personnalités du monde culturel, associatif, politique ;

Considérant qu'à l'initiative de ces différents journaux, une soirée de solidarité avec les migrants s'est tenue le jeudi 25 octobre 2018 au Cent-Quatre, regroupant 400 personnes dans la salle et au moins autant restées à l'extérieur ;

Considérant que suite à cette soirée un serment du Cent-Quatre est paru, rappelant que « nous ne faisons pas face à une crise migratoire mais face à une crise de l'accueil » et demandant aux élus locaux et nationaux de prêter serment de :

- S'engager à respecter les droits fondamentaux de tout être humain à quitter tout pays, y compris le sien, à y revenir et à circuler librement à l'intérieur d'un Etat, tels qu'ils sont énoncés par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Promouvoir un accueil digne de tous les nouveaux arrivants, de leur assurer les droits civils, sociaux et politiques qui leur sont dus, avec des dispositifs publics assurant la prise en charge des personnes les plus vulnérables et l'information complète de tous les migrants sur leurs droits ;
- Garantir le respect effectif du droit d'asile des personnes menacées de persécution avec l'élargissement des critères ouvrant droit au statut de réfugié afin de prendre en compte les causes variées de l'exil forcé ;
- Refuser toute discrimination liée à l'origine à la culture, à l'apparence ou à la croyance, tout comme au sexe ou au genre ;
- Faire en sorte que le pays où furent proclamés sans frontières les droits de l'Homme et du citoyen ne soit pas celui de sa seule déclaration mais celui qui leur donne vie et réalité par une politique volontaire et exemplaire.

Considérant que les étrangers ne représentent que 6 % de la population, ce nombre est constant et donc l'immigration n'est pas un problème ;

Considérant que l'hiver arrive et que des solutions pérennes doivent être trouvées pour ne pas se retrouver dans la même situation que l'année dernière, par exemple sur la Canal Saint-Martin ;

Considérant que la majorité municipale à Paris fait déjà preuve de volontarisme pour garantir un accueil digne et solidaire, par exemple en ouvrant les locaux de la Mairie de Paris ou des Mairies d'arrondissement durant l'hiver ;

**Sur proposition des élus de la majorité, le conseil du 10<sup>e</sup> émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris fasse sien le serment du 104 en réaffirmant ainsi le rôle de Paris de « ville accueillante et solidaire » ;**
- **Que la Maire de Paris interpelle le Président de la République et le gouvernement pour demander la réquisition des immeubles vides ;**
- **Que la Maire de Paris interpelle le Président de la République et le gouvernement pour demander la création de 50 000 places d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire français.**

Le vœu est présenté par **M. Dante BASSINO**.

**Mme PAWLIK** souhaite revenir sur quelques points évoqués dans ce vœu. Le budget attribué à l'immigration en 2018 est en hausse de 26 %, et cette augmentation se poursuit pour 2019, avec une hausse cette fois de 23 % et une progression forte du côté du volet relatif à l'intégration. On passe ainsi d'un total de 1,380 milliards d'euros pour 2018 à un total de 1,680 milliards d'euros pour 2019. À noter que les accès à la nationalité française augmentent de 46,9 % par rapport à 2017. Ces chiffres montrent donc que le Gouvernement a réagi sur ce sujet.

Le Gouvernement met par ailleurs les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la loi pour une immigration maîtrisée et une intégration réussie, dont le rapporteur était sa collègue Elise FAJGELES. Mme PAWLIK se dit très fière de ce qu'elle a fait en la matière. Elle salue son travail remarquable. Le texte allie fermeté et efficacité, pour un accueil digne. Elle rappelle ici les grands objectifs de ce texte :

- Poursuite de la création d'un hébergement avec 3 500 places d'hébergement d'urgence et 1 000 places d'hébergements supplémentaires ;
- Création d'un nouveau centre d'accueil pour gérer les situations afin d'éviter la construction de campements qui ont posé tant de difficultés à Paris, notamment dans le 10<sup>e</sup> ;
- Assurer un meilleur hébergement aux demandeurs ;
- Accélération du traitement des demandes d'asile pour permettre aux demandeurs de ne pas subir une attente trop longue et difficile ;
- Aide à l'intégration avec le doublement des heures de français, pour aider à la maîtrise de la langue, élément indispensable pour une intégration dans les meilleures conditions.

Concernant les personnes discriminées en fonction de leur orientation sexuelle, qui est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et dont on parle peu, Mme PAWLIK note le fait que la loi a intégré à la liste des pays ouvrant droit à asile ceux qui sanctionnent l'homosexualité.

Mme PAWLIK note que M. BASSINO a beau jeu de reprendre aujourd'hui à son actif les demandes de ce manifeste, alors même que lorsqu'il était au Gouvernement, il n'a pas été en capacité de gérer le sujet et de favoriser un accueil digne. M. BASSINO se cache derrière de

grands principes, mais sans avoir apporté des réponses concrètes qui se posent à la société. Elle se dit pour sa part fière de cette loi équilibrée.

Mme PAWLIK estime qu'il est assez malvenu de la part d'un élu parisien de donner des leçons en matière d'accueil, alors même que la caractéristique de Paris, c'est justement la baisse continue du nombre d'immigrés. La gentrification et la hausse des loyers repoussent ces populations de l'autre côté du périphérique.

Elle évoque une position de principe assez inattendue dans le vœu, qui parle de liberté de circulation et de liberté totale d'installation. Elle serait curieuse de savoir quels services publics M. BASSINO souhaite mettre en place pour assurer ces installations. Il est question ici de la création de logements et de moyens structurants pour accueillir ces personnes. Son groupe votera donc contre ce vœu et réaffirme son soutien total à la loi.

**Mme CORDEBARD** note qu'elle aurait souhaité participer à cette soirée au 104. Il est important selon elle que la société civile se positionne sur ces sujets et interpelle l'État de cette façon. La majorité parisienne a porté ces sujets de manière nuancée. Les élus se retrouvent donc ici face à une expression de la société civile qui les obligent et leur permet de prendre position sur ce sujet. Elle remercie M. BASSINO d'avoir proposé ce vœu.

**M. RAIFAUD** indique que son groupe votera ce vœu tant le défaut des états européens sur le sujet est préoccupant. Il appartient aux collectivités et à la Ville de prendre le relais.

**M. BASSINO** souligne tout d'abord qu'il n'existe en effet aucune invasion de migrants en France. Il rappelle par ailleurs que des contrôles sont actuellement réalisés dans les structures d'hébergement d'urgence, ce qui a fait fuir de ces structures un grand nombre de migrants et de sans-papiers. Les associations sont choquées par les contrôles qui ont lieu dans ces lieux. De plus, concernant l'asile, la pression mise sur l'étude des dossiers empêche aujourd'hui un traitement correct de chaque dossier et une bonne information des personnes. On ne peut estimer le récit d'une personne sans connaître la géopolitique précise de son pays. Cela ne se fait pas en quelques minutes, or les agents ne disposent que de quelques minutes.

Concernant les hébergements, il souligne que jamais les associations n'ont compté autant d'enfants en centre de vacances qu'à ce jour. Il ne sait s'il faut en être fier.

Il note que Mme PAWLIK est contre la gentrification. Il la rassure, les élus de son groupe luttent contre ce phénomène.

Enfin, concernant l'installation des migrants, il assure que si on les laisse s'installer, qu'on les aide à trouver un travail, les migrants seront moins dans la rue. Ces personnes sont demandeuses de travail. Il note que Mme PAWLIK prétend combattre les idées d'extrême droite en se montrant ferme, mais il estime que cela ne fait qu'amplifier le phénomène.

**Mme AMMAR** ne votera pas pour ce vœu, car elle s'oppose à certains considérants, comme celui qui affirme qu'il n'y a pas un problème avec l'immigration, ni en France ni en Europe. Elle souligne que cela fait monter les populismes partout en Europe.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**Vœu déposé par les élus Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, du groupe Communistes, relatif au soutien de la Ville de Paris au centre de santé Richerand, premier centre de santé coopératif en France**

Considérant le vœu du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2014 en soutien à la démarche de réorganisation du Centre national de santé du CCAS de la rue Richerand et à la mission de santé publique accomplie par le centre de santé Richerand ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relatif au projet en cours de restructuration du centre de santé Richerand et l'implantation de l'institut de victimologie de Paris en son sein qui demande que soit apporté son soutien au projet en cours de restructuration du centre de santé Richerand et l'implantation de l'institut de victimologie de Paris en son sein, qu'une subvention d'investissement soit attribuée après expertise de la DASES pour permettre la réalisation du projet de restructuration du centre de santé Richerand et l'implantation de l'institut de victimologie de Paris en son sein

Considérant le vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'institut de victimologie et à son installation au sein du centre de santé Richerand adopté au conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> le 27 novembre 2017 ;

Considérant que le centre de santé a engagé le choix innovant d'ancrer la gestion du centre dans l'économie sociale et solidaire et sera le premier centre de santé en France en statut ESS ;

Considérant que l'assemblée générale constitutive de la SCIC va se tenir le 6 novembre 2018 afin de permettre un transfert de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la CCAS à la SCIC ;

Considérant que pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premiers secours accessible à tous sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires ;

Considérant que le centre de santé Richerand répond à cette problématique en proposant une offre de soins pluridisciplinaire de secteur 1. Chaque année, le centre de santé reçoit 38 000 patients dont les deux tiers habitent Paris, et parmi ceux-ci, la moitié réside dans le 10<sup>e</sup> ;

Considérant les partenariats de qualité tissés dans le cadre de la préfiguration de la création de la SCIC avec le groupe hospitalier Lariboisière Saint-Louis Fernand Widal, le groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon, le centre de soin Paris d'exil, la Fondation ophtalmologique Rothschild, l'association ETP et l'institut parisien de victimologie ;

**Sur proposition des élus communistes Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **Réaffirme son soutien au projet de restructuration du centre de santé Richerand dans le cadre du budget d'investissement de la Ville, notamment**

**pour permettre la réalisation de travaux nécessaires à l'implantation pérenne de l'institut de victimologie de Paris en son sein ;**

- **Demande que la Ville de Paris intègre la coopérative lorsque celle-ci aura été créée.**

Le vœu est présenté par **Mme Dominique TOURTE**.

**M. SCHOUTETEN** rappelle que ce sujet avait été évoqué il y a quelques mois déjà. Il votera pour ce vœu. Il souhaite savoir si cette idée de financement de réorganisation à la Mairie centrale.

**Mme TOURTE** indique qu'il faut d'abord que la SCIC soit constituée. Une fois que cela sera fait, la Ville pourra y entrer et être informée.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Vœu déposé par le groupe socialiste et apparentés relatif à la reconnaissance de  
« La Houppa » née Marcelle CAPRONNIER, et à son ancrage dans le 10<sup>e</sup>  
arrondissement**

Née le 29 mai 1900 dans une famille modeste à Vitry-sur-Seine, Marcelle CAPRONNIER s'installe dans le 10<sup>e</sup> arrondissement en 1928 avec son compagnon Hallaert-Carly.

Ils demeurent alors au 55 rue du Faubourg Saint-Denis.

Elle décède à cette même adresse le 18 juillet 1987 et est inhumée au cimetière de Montmartre.

Chanteuse de variétés, très populaire dès ses débuts, La Houppa, qui doit son nom à sa coiffure originale, fait partie des chanteurs fantaisistes, interprétant sur scène des chansons populaires et joyeuses qui connaissent un grand succès dans l'entre-deux guerres, telle que « En cueillant la noisette » de Bertal Maubon et Paddy ou « Ah ! La marguerite » de Jules Combes.

Elle enregistre 120 disques sur l'ensemble de sa carrière, soit 240 chansons, et donne des concerts à Paris et en province mais aussi en Belgique, au Luxembourg, en Lettonie, en Lituanie ou encore en Suisse. Tant de villes où elle représente, à l'époque, la figure de la parisienne.

La Houppa est une véritable pionnière de la Télégraphie Sans Fil, l'ancêtre de la radiodiffusion. En 1924, elle participe au tout premier poste installé en France au pied nord de la Tour Eiffel en tant que première exécutante interprète à s'y produire.

Elle a animé plusieurs programmes à la radio à la fin des années 20 et dans les années 30. Durant la seconde guerre mondiale, elle se réfugie en zone libre et crée, et anime, « le quart d'heure de la bonne humeur », sur Radio Nîmes.

Elle fut également actrice de cinéma dans des films tels que « Nana », « Le mensonge de Nona Petrovna », « Le bal des mariniers » ou encore « Les casse-pieds ».

La Houppa s'engage dans la lutte contre la pauvreté, notamment chez les personnes âgées à Paris, et fonde en 1948 la « Commune libre de Panoyaux-Ménilmontant », ainsi que « La Commune libre Gambetta-Père Lachaise » dont elle sera Présidente d'honneur.

Elle fonde, par la suite, la « Commune libre Porte Saint-Denis – Porte Saint-Martin » dont elle est Présidente Maire et au sein de laquelle elle s'investit considérablement.

Elle a d'ailleurs été faite Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Palmes académiques et Officier du Mérite social.

Elle a été décorée de la médaille Vermeil de la Ville de Paris ainsi que de la Médaille d'argent du département de la Seine et a été vice-présidente de l'association nationale des Palmes académiques, Sociétaire définitif de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM).

**Sur proposition des élus socialistes et apparentés, le conseil de 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Qu'une plaque soit apposée au 55 rue du Faubourg Saint-Denis pour rappeler que La Houppa, chanteuse populaire et engagée, née sous le nom de Marcelle CRAPONNIER, y a vécu jusqu'à son décès en 1987.**

Le vœu est présenté par **M. Rémi FÉRAUD**.

**Mme PAWLIK** se dit ravie que M. FÉRAUD ait pris la parole pour présenter ce vœu, ce qu'il n'a pas beaucoup eu l'occasion de faire depuis son élection au Sénat. Elle note qu'elle n'avait jamais entendu parler de cette chanteuse mais se dit heureuse de son engagement. Elle ne s'oppose pas à cette plaque, mais elle pense ne pas être la seule à ignorer son existence et son parcours. Il faudra donc peut-être ajouter deux ou trois éléments à cette plaque, pour expliquer un peu son personnage.

**Mme CORDEBARD** rappelle qu'il y a deux parlementaires dans cette assemblée et que seul l'un d'entre eux est présent ce soir.

*Ce vœu est adopté à l'unanimité.*

**Mme PAWLIK** précise qu'Elise FAJGELES est en déplacement à l'étranger en Israël dans le cadre de ses fonctions.

## **Vœu déposé par les élus de la majorité municipale relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis, place Albert Fournier**

Considérant la fermeture pour raisons de sécurité de la sortie historique de l'hôpital Saint-Louis, située place du Docteur Albert Fournier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, dans un quartier particulièrement touché et meurtri par les attentats de novembre 2015 ;

Considérant cependant que la fermeture de cet accès à l'hôpital impacte depuis lors fortement l'activité des commerçants installés entre la rue Bichat et le canal Saint-Martin, avec une baisse du nombre de chalands dans le voisinage, et surtout de sortie de personnels hospitaliers qui représentaient une part importante de leur clientèle habituelle,

Considérant que cette fermeture est en partie responsable de la mise en vente de deux restaurants, d'une baisse de 40 % du chiffre d'affaires d'un autre établissement, et de la cessation d'activité d'une boutique de jouets située entre l'avenue Richerand et la rue Bichat ;

Considérant par ailleurs que cette fermeture rend plus difficile d'accès aux habitants le quadrilatère historique de l'hôpital, espace vert fréquenté et apprécié des familles du quartier ;

Considérant le courrier de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, adressé le 1<sup>er</sup> octobre au Directeur général de l'assistance publique – Hôpitaux de Paris (AH-HP), demandant la réouverture de cet accès à l'hôpital au public ;

Considérant la pétition lancée par les commerçants et les habitants du quartier, initiée également en vue d'une telle réouverture ;

**Sur proposition des élus socialistes et apparentés du 10<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- **L'AP-HP recueille favorablement la demande de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement d'une réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis ;**
- **Que cette réouverture s'accompagne de mesures de sécurisation, matérielles et humaines, permettant de maintenir, sur le site de l'hôpital, des conditions de sécurité optimales.**

Le vœu est présenté par **Mme Alexandra CORDEBARD.**

**Mme PAWLIK** estime également nécessaire de rouvrir cette entrée, non seulement car cela opère une fermeture sur le quartier, mais aussi car cela pose problème sur le plan pratique. Elle note cependant que le dépôt de ce vœu est un peu rapide, car il convient peut-être d'attendre une réponse au courrier envoyé en début de mois d'octobre.

**Mme CORDEBARD** estime qu'il faut ici mettre la pression et relancer le sujet. D'où ce dépôt de vœu ce jour en conseil d'arrondissement.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

## **Vœu déposé par les élus socialistes et apparentés visant à résorber la « Fracture numérique liée à l'âge » et à la précarité**

Considérant qu'à Paris, les personnes de 65 ans et plus représentaient fin 2014 près de 21 % de la population, soit 466 000 personnes environ, que 174 000 vivaient seules et que 15 % des 60-75 ans étaient en situation de précarité ;

Considérant que le Conseil de Paris a voté à l'unanimité, au mois de juin 2017, le schéma 2017-2021 « Seniors à Paris » qui vise à « changer le regard sur les seniors » tout en « accompagnant les plus fragiles » au travers de plusieurs engagements, et notamment en :

- Garantissant la circulation, la qualité et la lisibilité de l'information à destination des seniors ;
- Encourageant une innovation adaptée à l'avancée en page et soutenir l'usage du numérique ;
- Promouvant la bienveillance et en prévenant les discriminations ;
- Luttant contre l'isolement.

Considérant également que la Ville de Paris a adhéré au réseau des « Villes amies des aînés » de l'OMS le 19 juin 2017 et qu'elle se doit donc de mettre en accord ses engagements et ses actes, dans les domaines qui relèvent de sa compétence ;

Considérant que l'évolution actuelle des techniques de communication qui impose le recours à internet qui, de plus en plus souvent, est le seul moyen d'obtenir, non seulement des informations, mais aussi d'accéder aux services publics et que par conséquent la Ville se doit de proposer des solutions pour aider les seniors à y accéder ;

Considérant que d'après l'enquête CSA pour le syndicat de la presse sociale de mars 2018 sur « l'illectronisme » (incompréhension du fonctionnement et du maniement des ordinateurs, du web, des smartphones, etc.), que 57 % des 70 ans et plus ne s'estiment « pas à l'aise » lorsqu'ils doivent naviguer sur internet contre 23 % pour l'ensemble de la population ;

Considérant que cette étude souligne le cas des abandonnistes, soit 31 % des Français de 70 ans et plus qui reconnaissent avoir déjà renoncé, au cours des douze derniers mois, à faire quelque chose parce qu'ils devaient utiliser internet ;

Considérant que cette étude indique que 49 % des seniors ont déjà renoncé à faire des achats ou des démarches liées aux loisirs, 26 % à faire des démarches administratives en ligne ; 7 % à avoir des relations suivies (famille, amis) et 8 % à laisser tomber en matière de recherche d'informations.

Considérant que toutes ces données montrent l'urgence d'une démarche en direction des seniors de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris a la responsabilité, au travers du Centre d'action sociale, de nombreuses résidences-appartements et résidences-services ;

Considérant que ces résidences ne sont aujourd'hui pas équipées de bornes wifi alors que leurs résidents ne sont pas très fortunés et souvent isolés ;

Considérant que de telles installations seraient également utiles pour les personnes de ces résidences ;

**Sur proposition des élus socialistes et apparentés, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Qu'une étude soit lancée pour l'installation de bornes wifi dans les résidences du Centre d'action sociale, avec accès gratuit pour les résidents ;**
- **Que les résidents puissent également accéder à du matériel informatique ;**
- **Qu'une formation de base et qu'un accompagnement en informatique soient proposés à tous les résidents et les usagers des clubs Emeraude.**

Le vœu est présenté par **Mme Sybille FASSO**.

**M. SCHOUTETEN** indique que son groupe votera ce vœu. Il remarque que l'Hôtel de Ville a cependant déjà les moyens de mettre en application ce vœu. La mairie d'arrondissement préfère passer par ce vœu, ce qui en soit est déjà un peu contradictoire avec l'une des assertions du vœu, qui est de mettre en accord ses agissements et ses actes.

**M. RAIFAUD** note que son groupe soutient également ce vœu. Il souligne cependant que la mise en œuvre de ce vœu pourrait supposer, à la suite de l'étude concernant la mise en place de nouvelles antennes dans les résidences concernées, d'être conscient de la présence de personnes électro-hypersensibles et donc sensibles aux ondes électromagnétiques. L'étude devrait donc prendre en compte les risques liés à une exposition à ces ondes du fait de ces branchements.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par Alexandra CORDEBARD relatif à l'aménagement de la place de la Bataille de Stalingrad**

La place de Stalingrad mène aujourd'hui une forme de double vie.

Côté face, c'est une place attractive pour les promeneurs, riverains de passage, qui profitent depuis les terrasses des bars et restaurants ou à l'occasion d'un événement culturel ou associatif, d'une perspective magnifique sur le Bassin de la Villette, le plus grand plan d'eau parisien. C'est aussi une place qui accueille des rassemblements revendicatifs ou politiques et où s'organisent des initiatives de solidarité. C'est enfin, pour les habitants du quartier, un point de passage et de traversée vers les artères commerçantes voisines, les équipements publics de proximité ou les stations de métro.

Côté pile, elle reste un lieu difficile à entretenir, avec de multiples recoins, arcades, passages couverts, terrasses en gradins qui offrent autant de zones de dissimulation et de postes d'observation à tous ceux qui y entretiennent des activités illégales. De fait, les trafics de drogue y ont trouvé historiquement un environnement propice.

De tous les côtés, le choix architectural fait en 1989 à l'initiative de l'architecte Bernard Huet a refermé la place sur elle-même : repliée derrière des remparts qui évoquent les fortifications des fermiers généraux. Coupée de ses affluents que sont les avenues de Flandre et Jean Jaurès comme les quais de Loire et de Seine. Privée de continuité paysagère entre le Bassin de la Villette et le canal Saint-Martin, côté 1<sup>àe</sup>, en raison d'un trafic routier intense, polluant et bruyant.

Les réflexions engagées précédemment se sont heurtées à l'absence de consentement des ayant-droit de l'architecte concepteur, au titre de l'article L121-1 du code de la propriété intellectuelle. Cependant, une jurisprudence du Conseil d'Etat a assoupli, depuis, ces règles et semble ouvrir de nouvelles perspectives.

AU moment où Paris redécouvre et se réapproprie avec enthousiasme son patrimoine fluvial, ce parti-pris architectural apparaît à contre-sens des pratiques urbaines contemporaines et mérite d'être repensé.

Sur proposition de Mme CORDEBARD, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

- Que la recherche des héritiers de l'architecte Bernard Huet soit menée pour les associer, dans toute la mesure du possible, à l'évolution souhaitée ;
- Qu'à défaut de consentement, une étude urbaine soit réalisée pour attester que les conditions jurisprudentielles de modification de l'ouvrage architectural sont réunies ;
- Qu'un nouveau projet d'aménagement de la Place de la Bataille Stalingrad soit mis à l'étude et soumis au débat, dans une démarche de co-construction citoyenne et associative (habitants, commerçants, usagers, etc.) afin de rendre à cette place sa vocation de « Place des canaux » : ouverte sur son environnement, lisible par les usagers, plus facile à entretenir et à sécuriser ; préfiguratrice des enjeux de la ville durable par la réduction systématique des pollutions atmosphériques et sonores, créant un lien entre le Bassin de la Villette et le canal Saint-Martin dans la perspective d'un meilleur partage de l'espace public (réduction du trafic routier au profit des vélos et piétons), en cohérence avec les dynamiques locales, urbaines, sociales et culturelles.

**Mme CORDEBARD** fait lecture du vœu.

**M. SCHOUTETEN** comprend que ce vœu souhaite passer outre le droit à la propriété intellectuelle.

**Mme CORDEBARD** répond que ce n'est pas ce qui est écrit dans le vœu.

**M. SCHOUTETEN** remarque que la Place de la Bataille de Stalingrad se trouve entièrement dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Il préfère donc se concentrer sur les problématiques du 10<sup>e</sup> arrondissement. Son groupe ne prendra pas part au vote.

**M. RAIFAUD** indique que son groupe votera ce vœu. Il souligne que les questions qui se posent dans ce quartier sont aussi liées à la présence d'un très grand nombre de migrants qui n'avaient pas d'hébergement. Par ailleurs, concernant les problèmes de trafic de drogue, il rappelle qu'on ne règle pas ce type de problème et les problèmes sociaux avec de

l'aménagement. L'État et la Ville doivent prendre leurs responsabilités tant vis-à-vis des migrants que vis-à-vis des usagers de drogue. Il note la possibilité de mettre en place une salle de consommation mobile pour les usagers de drogue. Il souligne qu'il convient surtout ici de faire un focus sur les carrefours et les aspects de voirie entre les canaux.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**Vœu déposé par Mme AMMAR, du groupe Les Républicains du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël**

Considérant la décision de la Maire de Paris de réformer les modalités de regroupement des crèches durant les vacances d'été et de Noël ;

Considérant qu'auparavant, durant ces périodes, un et le plus souvent plusieurs établissements d'accueil collectif demeuraient ouverts dans chaque arrondissement, afin d'assurer la continuité du service public d'accueil de la petite enfance et d'accueillir sous conditions de réservation les enfants inscrits dans d'autres établissements de l'arrondissement, qui étaient alors fermés ;

Considérant qu'à compter de l'été 2018, du 6 au 17 août, la Mairie de Paris a mis en place un nouveau système dans lequel un établissement par circonscription petite enfance (CASPE) ou par arrondissement si les besoins s'en faisaient sentir, resterait ouvert et accueillerait les enfants dont les parents en auraient exprimé la demande au préalable ;

Considérant que pour mener à bien la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, la Mairie a adressé un courrier aux parents qui a eu pour effet de les dissuader de recourir aux crèches relais et de les encourager à simplement calquer leur organisation et leurs éventuels congés sur celle de la mairie ;

Considérant donc que la fréquentation des crèches a été fortement déséquilibrée entre les deux mois d'été, avec un mois de juillet particulièrement compliqué pour les personnels ;

Considérant que la mairie prévoit de renouveler malgré tout ces modalités de regroupement pour les vacances de Noël :

- En mettant en place un regroupement resserré du 24 au 28 décembre 2018 avec une à deux crèches relais pas CASPE pour répondre à des besoins impérieux et des situations d'urgence ;
- En maintenant un regroupement classique les 2, 3 et 4 janvier 2019 avec plusieurs établissements de regroupement ;
- En adaptant la formule de regroupement pour le lundi 31 décembre 2018 au nombre de demandes formulées par les familles (resserré ou classique) ;

**Sur proposition des élus du groupe Les Républicains, Véronique AMMAR, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La Maire de Paris garantit l'ouverture d'au moins un établissement d'accueil de la petite enfance dans chaque arrondissement pendant l'intégralité des vacances de Noël 2018 et d'été 2019 ;**
- **La Maire de paris renonce au nouveau dispositif de regroupement des crèches mis en place lors des vacances d'été et de Noël ;**

**Mme AMMAR** fait lecture du vœu.

**Mme TOURTE** explique que durant l'été, du 6 au 17 août, 14 établissements ont été ouverts. Ce nombre a été établi en fonction du nombre d'enfants inscrits. Dans le 10<sup>e</sup>, du 6 au 10 août, neuf enfants ont été accueillis pour douze réservations faites. Sur le tout Paris, 75 % des enfants inscrits ont été accueillis ; il y a donc eu 25 % de désistement. Du 13 au 17 août, dix enfants ont été accueillis pour douze réservations. Sur cette période, le taux de fiabilité des réservations était de 76 % sur cette période dans Paris.

Au préalable, un travail avait été engagé avec chaque parent pour répondre au plus près à leurs besoins. Ce nouveau mode de fonctionnement a été proposé après un constat de baisse de fréquentation des enfants sur quelques périodes spécifiques.

Depuis la présentation initiale de ce projet par M. Patrick BLOCHE au mois d'octobre 2017 et suite à différents vœux des Républicains et de son groupe, un travail avait été mené avec les élus d'arrondissement et les parents pour que des améliorations soient apportées par rapport au projet initial.

Si on en juge par une enquête de satisfaction réalisée auprès des personnels, le mois de juillet n'a pas posé de problème particulier, les établissements fonctionnant comme les années précédentes. Sur la période du 15 août, les équipes ont également été satisfaites de leurs conditions de travail. Un bilan global sera réalisé dans les prochains mois.

Ce mode d'accueil des enfants permet à un plus grand nombre de personnels de la petite enfance de prendre des congés sur ces périodes, et donc d'être présents quand les effectifs des enfants dans les établissements sont plus hauts.

Sur la base de ces éléments, elle votera donc contre ce vœu qui ne tient pas compte des améliorations apportées à ce dispositif.

**M. SCHOUTETEN** note que les parents ont trouvé des solutions alternatives quand il a fallu le faire. Son groupe soutiendra donc ce vœu.

**Mme TOURTE** remarque que des modifications ont été faites, qu'un travail a été mené au plus près avec les parents. Ils n'ont pas été obligés à ne pas mettre leurs enfants dans les centres.

*Le vœu est rejeté.*

**Vœu déposé par les élus Déborah PAWLIK et Laurent SCHOUTETEN, du groupe parisien progressistes, constructif et indépendants du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif**

## **au développement et à l'encadrement de l'usage des EDP -Engins de déplacement personnel) et notamment des trottinettes électriques**

Considérant le développement récent de l'usage des EDP dans le 10<sup>e</sup> arrondissement à Paris et en particulier des trottinettes électriques, notamment suite aux lancements consécutifs des services des entreprises Lime, Bird, Bolt (Txfy) et Wind dans la capitale, respectivement les 22 juin, 31 juillet, 6 et 10 septembre et à la paralysie du service Vélib ;

Considérant notamment que le nombre de trottinettes électriques mis en service en free floating n'a pas été communiqué par lesdites sociétés exploitantes ;

Considérant néanmoins que la flotte de Lime aurait permis 100 000 trajets durant le mois de juillet 2018 ;

Considérant que l'accroissement subit de cette pratique n'a pas été anticipé par la Ville de Paris ;

Considérant qu'en l'état, l'encadrement desdites trottinettes est un impératif de sécurité tant pour leurs utilisateurs que pour les piétons, dans la mesure où leur vitesse peut atteindre 40 km/h ;

Considérant en effet que déjà entre 2016 et 2017 le nombre d'accidents de trottinette ayant fait des blessés a augmenté de 23 % en Ile-de-France (49 blessés et morts en 2017 dans la seule capitale selon les chiffres de la Préfecture)

Considérant par ailleurs que le dépôt après usage de ces trottinettes en free-floating sur la chaussée ou les trottoirs constitue également un facteur accidentogène ;

Considérant que le régime de droit commun des EDP prévoit les dispositions suivantes :

- Elles peuvent être utilisées sur les trottoirs, à condition de ne pas dépasser 6 km/h ;
- Elles sont également tolérées sur les pistes cyclables, à condition de ne pas rouler à plus de 25 km/h ;
- Et enfin les maires ont le pouvoir d'encadrer voire d'interdire leur usage sur tout ou partie de leur territoire ;

Considérant de plus que le port du casque lors de la conduite de ces véhicules n'est pour l'heure pas obligatoire, bien que, du fait de la vitesse de ceux-ci, il est unanimement recommandé, notamment par les opérateurs de trottinettes électriques parisiens ;

Considérant qu'en l'espèce ces règles sont insuffisantes ;

Considérant que la ministre des Transports, Elisabeth BORNE, va prochainement proposer un projet de loi visant à adapter plus avant le Code de la route aux EDP ;

Considérant que ce projet de loi aura notamment pour objet de leur interdire l'accès aux trottoirs à des fins de sécurité ;

Considérant que l'ampleur déjà prise par le phénomène des EDP sur son territoire impose à la Ville de Paris de réagir elle-même et au plus vite en proposant une réglementation d'urgence dans la limite de ses compétences à titre conservatoire afin d'assurer la sécurité de ses habitants et des usagers de sa voirie,

Considérant à titre d'exemple que la ville de Madrid, elle aussi particulièrement touchée par le phénomène, a adopté le 5 octobre une série de nouvelles règles encadrant l'usage de ces véhicules dans son nouveau plan de circulation ;

Considérant toujours en Espagne que d'autres villes ont opté pour des mesures d'emblée beaucoup plus radicales, telles Barcelone et Valence, qui ont interdit cette pratique respectivement des trottoirs et de l'ensemble du territoire municipal ;

Considérant qu'en août déjà, l'adjoint à la maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public envisageait la signature d'une charte de bonne conduite par les opérateurs de trottinettes électriques en free-floating ;

Considérant cependant qu'il ne s'agit évidemment pas de stigmatiser les entreprises offrant ces services ou leurs clients, mais bien au contraire de mettre en cohérence cette pratique avec les règles élémentaires d'un bon partage de l'espace public et de la sécurité de tous les usagers de l'espace public parisien ;

Considérant en effet que les trottinettes électriques, comme les vélos avant elles, pourraient constituer une des clés d'un Paris décarboné pour les années à venir ;

Considérant enfin les échanges des élus du groupe Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants avec l'opérateur de trottinettes électriques Lime ;

**Sur proposition des élus du groupe Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants Déborah PAWLIK et Laurent SCHOUTETEN, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Que l'exécutif communique aux élus du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement et de Paris les avancées de ses discussions avec les opérateurs de trottinettes électriques proposant leurs services sur le territoire de la capitale, ainsi que ses pistes concernant la Charte de bonne conduite ;**
- **Que la Ville de Paris étudie l'opportunité d'interdire à titre conservatoire aux conducteurs d'EDP d'emprunter les trottoirs dans l'attente de la modification législative allant dans ce sens ;**
- **Que la Ville de Paris étudie l'opportunité de rendre obligatoire le port du casque pour la conduite d'EDP sur son territoire ;**
- **Que la Ville de Paris confie dès que possible à sa brigade anti-incivilités la mission prioritaire de sanctionner les utilisateurs de trottinettes électriques contrevenant aux règles d'usage générales des EDP et, le cas échéant, aux susdites interdictions d'emprunter les trottoirs et de rouler sans casque ;**
- **Et que la Ville de Paris engage une concertation avec les opérateurs de trottinettes électriques, afin d'établir un programme conjoint de diffusion des gestes de bonne conduite et de respect des dispositions légales.**

**M. SCHOUTETEN** fait lecture du vœu.

**M. RAIFAUD** le remercie pour ce vœu. Il distingue ici deux enjeux : d'une part la prise en compte de ces objets roulants non identifiés et la réglementation qui s'applique à eux, et d'autre part le mode d'utilisation partagée proposé par les opérateurs de free-floating. Le gouvernement a annoncé une prise en compte prochaine de ces nouveaux moyens de transport. Tout le monde semble s'en réjouir. Cela fait suite à une demande des collectivités locales et de la Ville de Paris, qui souhaitent autoriser le dispositif sur les pistes cyclables (et plus sur les trottoirs) mais pas au-delà de 25 km/h. La Ville souhaite également disposer d'une procédure d'agrément de type autorisation ou permis pour les opérateurs de free-floating afin d'encadrer ces pratiques.

Dans l'attente de ces moyens d'agir, les élus ont lancé une discussion assez serrée avec les différents opérateurs et une charte de bonne conduite.

Le vœu, dans ses demandes, est raisonnable et utilise des tournures assez incitatives. On peut donc difficilement s'y opposer. Il a cependant une réserve sur le port du casque : sur les circulations douces, la logique n'est pas de porter un casque, car cela aura tendance à faire prendre plus de risques aux conducteurs, qui vont avec le casque se sentir plus protégés. Or, l'idée est de réduire la vitesse de ces équipements. À noter que la Ville serait encline à obliger le port du casque à vélo.

Le quatrième considérant ne lui convient pas non plus, car il estime que Paris n'a pas plus mal anticipé les choses qu'une ville comme Bordeaux, par exemple.

Enfin, il préfère qu'il soit inscrit, dans le cinquième point du vœu, que la « Ville de Paris poursuive une concertation » au lieu « d'engage une concertation », car cette discussion a déjà commencé.

**M. SCHOUTETEN** propose de retirer le quatrième considérant. Il propose ensuite d'inscrire « amplifie la concertation » à la place de « engage une concertation ».

**M. BASSINO** indique que son groupe va voter le vœu, avec les mêmes réserves évoquées plus haut. Il précise que la fédération des usagers de bicyclettes est résolument opposée à toute forme de réglementation qui interdirait de circuler à vélo sans casque. De la même manière son groupe n'est pas favorable à cette obligation de port de casque. En revanche, un débat avec les entreprises de free-floating à Paris semble nécessaire et salutaire.

*Le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité.*

**Vœu déposé par les élus Déborah PAWLIK et Laurent SCHOUTETEN, du groupe parisien progressistes, constructif et indépendants du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'instauration d'un conseil des enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'importance de sensibiliser les enfants le plus tôt possible les jeunes Parisiennes et Parisiens à la vie citoyenne.

Considérant que les enfants des écoles primaires se voient dispenser un programme d'apprentissage moral et civique, qui pourrait connaître une illustration concrète dans la participation à une instance de démocratie locale ;

Considérant que la participation à une instance collégiale permet aux enfants de faire l'apprentissage d'un certain nombre de valeurs : la distinction de son intérêt propre de l'intérêt général, l'écoute et le respect d'autrui ;

Considérant que ces structures leur permettent aussi d'apprendre à argumenter, construire une proposition, évaluer les contraintes et externalités d'un projet ;

Considérant que Paris compte un conseil parisien de la jeunesse rassemblant des jeunes de 15 à 25 ans ;

Considérant que, par conséquent, les jeunes de moins de 15 ans ne sont pas concernés par cette structure ;

Considérant que le regard porté par les enfants sur leur quartier, notamment s'agissant de questions qui les concernent plus directement, est très souvent pertinent ;

Considérant nombreuses sont les communes à avoir mis en place un conseil municipal des enfants ;

Considérant qu'il peut aussi ressortir des propositions formulées dans ce cadre des idées et propositions riches et utiles à chacun des élus ;

Considérant qu'il a existé jusqu'à récemment, un conseil de la jeunesse du 10<sup>e</sup>, qualifié et dynamique, mais aujourd'hui en sommeil ;

Considérant que la participation à un conseil des enfants se ferait sur la base du volontariat, par le biais par exemple d'un appel à candidature ;

Considérant qu'il s'agirait, non seulement de permettre aux enfants de se familiariser avec le fonctionnement de nos institutions, mais aussi de leur permettre de formuler certaines propositions pour leur quartier qui pourraient ensuite être reprises en conseil d'arrondissement ;

Considérant que cette structure pourrait se réunir par exemple tous les deux mois et compter 40 enfants âgés de 8 à 12 ans ;

**Sur proposition des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants Déborah PAWLIK et Laurent SCHOUTETEN, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La Maire du 10<sup>e</sup> mette en place un conseil des enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement participant au développement de la démocratie locale.**

**Mme PAWLIK** fait lecture du vœu.

**Mme CORDEBARD** indique qu'il existe un conseil des enfants. Il réunit deux représentants par classe de CM1 du 10<sup>e</sup> arrondissement, un garçon et une fille par classe pour 70 élèves. Via le budget participatif dédié aux écoles, ce conseil permet ce que Mme PAWLIK et M. SCHOUTETEN appellent de leurs vœux, c'est-à-dire des échanges, des dialogues, un apprentissage du débat.

Il existe également les conseils dans les centres de loisirs. Les représentants des centres de loisirs sont appelés à plusieurs reprises dans l'année à se réunir et à exprimer des vœux ou à faire des propositions qui sont ensuite portées par les enfants vers la Mairie.

Mme CORDEARD explique donc que ce vœu est sans objet, puisque le conseil des enfants existe. Il peut en revanche évoluer ou prendre d'autres formes. Elle propose donc le retrait de ce vœu et d'associer Mme PAWLIK aux prochaines discussions sur les éventuelles évolutions du conseil des enfants.

**M. RAIFAUD** estime qu'il serait intéressant d'appuyer la proposition qui est faite dans le vœu d'amener les enfants sur des sujets locaux. Il se dit intéressé pour être associé à cette démarche de travail sur le développement du conseil des enfants.

**Mme PAWLIK** ne souhaite pas retirer son vœu. On ne peut pas annoncer qu'il existe un conseil des enfants dans l'arrondissement, car le conseil mentionné par Mme CORDEBARD est un conseil limité au budget participatif dans les écoles. Elle ne trouve donc pas très honnête intellectuellement de demander le retrait de ce vœu.

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

*La séance est levée à 00 h 40.*